

RhôneAlpes ^{Région}

 Generalitat
de Catalunya



ATELIER-PROJET

« LE ROLE DES REGIONS DANS LA MOBILITE DES APPRENTIS ET DES JEUNES EN FORMATION PROFESSIONNELLE »

PROJET 'REGIO-LLL'

**10 PRECONISATIONS D' ACTIONS INTERREGIONALES POUR DYNAMISER
LA MOBILITE EUROPEENNE DES JEUNES EN FORMATION PROFESSIONNELLE**



SOMMAIRE

La mobilité des apprentis et des jeunes en formation professionnelle : des Régions européennes s'engagent	3
Etape 1 de l'atelier-projet : Brosser un état des lieux de la mobilité des jeunes en formation professionnelle et recueillir les attentes	
Etape 2 de l'atelier-projet : Journée d'échange et de concertation sur les actions à déterminer	
Etape 3 de l'atelier-projet : Définition de recommandations d'actions concrètes	
Bilan des étapes 1 et 2 : état des lieux et séminaire du 8 février 2008	5
Les grandes tendances issues des réponses au questionnaire	
Le rôle des Régions : 4 domaines d'action identifiés	
Deux niveaux d'actions : régional et interrégional	6
L'articulation entre les niveaux régional et interrégionaux	
Intervention régionale ou interrégionale préconisée par domaine d'action identifié	
Propositions d'actions interrégionales et recommandations	9
Un fonctionnement en réseau interrégional conditionné par une organisation adéquate à chaque niveau régional	
Objectifs généraux visés par la coopération interrégionale	
Actions interrégionales préconisées	
Annexes	20
ANNEXE 1 : Synthèse des résultats du questionnaire visant à établir un état des lieux des pratiques et attentes au regard du rôle des Régions dans la mobilité des jeunes en formation professionnelle	21
ANNEXE 2 : Actes du séminaire du 8 février 2008 au Mondial des Métiers	38
ANNEXE 3 : <i>Charte des Régions et autorités territoriales européennes pour la promotion de la mobilité des jeunes en formation professionnelle</i> Proposition de la Generalitat de Catalunya	47

LA MOBILITE DES APPRENTIS ET DES JEUNES EN FORMATION PROFESSIONNELLE : DES REGIONS EUROPEENNES S'ENGAGENT

Rhône-Alpes, la Catalogne, la Communauté Française de Belgique, Malopolska, la Lombardie, la Suisse Romande, et l'Andalousie. Ces 7 Régions européennes, réunies au sein d'un atelier-projet de la FREREF dans le cadre du projet européen 'REGIO-LLL'¹, ont décidé d'agir de manière concertée en faveur de la mobilité internationale des jeunes en formation professionnelle.

7 Régions partenaires : Rhône-Alpes, la Catalogne, la Communauté Française de Belgique, Malopolska, la Lombardie, la Suisse Romande et l'Andalousie – ainsi que la Chambre des Métiers du Rhône

Malgré un développement certain de ce type d'échanges en Europe au cours des dernières années, il subsiste de nombreux freins à différents niveaux : juridique, organisationnel, pédagogique, financier mais également des difficultés à sensibiliser les jeunes, les formateurs et les chefs d'entreprises à l'intérêt de la mobilité.

La finalité de l'atelier-projet :

- ▶ Faire un état des lieux des pratiques en Europe auprès des autorités régionales, des centres de formation et des entreprises
- ▶ Déterminer des pistes d'actions prioritaires pour augmenter le nombre et la qualité des mobilités

C'est pourquoi ces 7 Régions européennes ont entamé depuis mi-2007 un processus d'analyse des conditions favorables à la mobilité de ces publics.

En juin 2008, ces échanges ont abouti à la formulation de propositions d'actions

interrégionales en faveur de la mobilité des jeunes en formation professionnelle.

Conscientes de l'importance centrale de la mobilité dans une société de la connaissance, les Régions européennes souhaitent aujourd'hui aller plus loin et dynamiser de manière concertée les échanges de jeunes : augmenter les échanges sur le plan quantitatif entre les Régions impliquées tout en travaillant sur une optimisation des conditions facilitant cette mobilité.

Etape 1 de l'atelier-projet :

Brosser un état des lieux de la mobilité des jeunes en formation professionnelle et recueillir les attentes (septembre 2007 à janvier 2008)

Le groupe de travail de l'atelier-projet a élaboré un questionnaire destiné à différentes catégories d'acteurs impliqués dans la mobilité :

- Les autorités régionales ;
- Les établissements de formation ou leurs organisations représentatives ;
- Les entreprises d'accueil des jeunes (salariés ou en stage) ou leurs organisations représentatives.

¹ Informations sur le projet REGIO-LLL: www.freref.eu

Les questions avaient comme objectif de repérer les pratiques et réseaux existants en matière de mobilité de ces publics. Sans prétendre à l'exhaustivité, il s'agissait de fournir un aperçu suffisamment précis des actions et outils en cours.

Il s'agissait aussi, au travers d'un diagnostic et du relevé des attentes des répondants, de déterminer les zones d'actions prioritaires.

Etape 2 de l'atelier-projet :

Journée d'échange et de concertation sur les actions à déterminer

(8 février 2008 – Mondial des Métiers en Rhône-Alpes)

Organisée dans le cadre du Mondial des Métiers en Rhône-Alpes, la journée du 8 février 2008 a marqué un point fort des travaux interrégionaux en cours. La Région Rhône-Alpes, la Catalogne, la Communauté Française de Belgique, Malopolska, la Lombardie, la Suisse Romande et l'Andalousie ont participé à des échanges articulés en 2 temps principaux :

- **Une séquence ouverte au public sur le stand de la Région Rhône-Alpes :** Cette session a vu intervenir des jeunes, des formateurs et des entreprises de plusieurs régions d'Europe qui ont témoigné de leurs expériences en matière de mobilité, ainsi que des élus régionaux qui ont acté la volonté des Régions d'avancer sur cette question.
- **Une table ronde qui a rassemblé quelque 80 participants :** cette table ronde a été l'occasion de diffuser les résultats d'une enquête sur la mobilité des jeunes en formation professionnelle lancée dans les différentes Régions partenaires. Elle a permis d'échanger sur les perspectives d'actions concrètes à court et moyen termes afin d'accroître la mobilité des apprentis et lycéens professionnels.

Etape 3 de l'atelier-projet :

Définition de recommandations d'actions concrètes

(mars à septembre 2008)

Sur la base des travaux d'état des lieux et des échanges élargis lors de la journée du 8 février 2008 au Mondial des Métiers en Rhône-Alpes, le groupe de travail a élaboré des recommandations d'actions concrètes.

Le draft de ces propositions a été soumis à d'autres autorités régionales européennes afin de s'assurer de leur pertinence. Avec quelques amendements de forme, le retour a été très positif.

Les 10 recommandations d'actions issues de la 3^e phase des travaux de l'atelier-projet sont présentées dans ce document.

Les annexes comprennent le rappel des étapes précédentes (état des lieux et journée d'échange), ainsi que le texte de la *Charte des Régions et des autorités territoriales européennes pour la promotion de la mobilité des jeunes en formation professionnelle*, proposée par la Generalitat de Catalogne et reprise au titre de la recommandation n°1 du groupe de travail.

BILAN DES ETAPES 1 ET 2 : ETAT DES LIEUX ET SEMINAIRE DU 8 FEVRIER 2008

Les grandes tendances issues des réponses au questionnaire

- Les autorités régionales sont perçues comme légitimes pour intervenir sur la question de la mobilité des jeunes en formation professionnelle.
- Leur rôle à l'interface du régional (lien avec les acteurs régionaux impliqués dans la mobilité) et interrégional (lien avec les zones géographiques européennes susceptible de recevoir des jeunes) est jugé essentiel.
- Pour autant, l'action des Régions à ce titre ne saurait se substituer aux initiatives existantes. Elle se comprend donc davantage dans une optique de « subsidiarité » destinée aux opérateurs de formation et aux entreprises peu ou pas impliqués jusqu'à présent dans la mobilité.
- Un enjeu : introduire une « culture de la mobilité » pour ce public (à l'instar de ce qui existe désormais au niveau de l'enseignement supérieur).

Le rôle des Régions : 4 domaines d'action identifiés

- ***Sur le financement de la mobilité individuelle : les Régions plébiscitées pour continuer à jouer un rôle***
Les autorités régionales financent pour la plupart la mobilité de ces publics sous la forme de bourses individuelles. Il est attendu de la part des Régions qu'elles poursuivent ce soutien. Pour certains, les financements régionaux devraient être étendus – notamment en direction des formateurs ou des entreprises.
- ***Sur la fonction de 'Facilitateur' de la mobilité : les Régions en position de promoteur, d'animateur et d'interface***
De par leur positionnement à l'interface des réseaux d'acteurs régionaux et des autres Régions européennes, il est attendu des autorités régionales une implication forte en termes de promotion et de soutien pour la mobilité des apprentis et des jeunes en formation professionnelle.
La mise en place d'une mutualisation et la mise en réseau des autorités régionales au niveau européen faciliteraient en particulier l'élaboration des projets de mobilité, la recherche de partenaires et l'organisation des séjours des jeunes.
- ***Sur l'information et la sensibilisation : les Régions sollicitées pour porter le développement d'une culture de la mobilité***
Les réticences et les peurs de partir apparaissent comme un obstacle majeur à la mobilité de ces publics. Ces a priori peuvent être surmontés par une politique d'information volontariste soutenue par les autorités régionales : en particulier avec des actions de sensibilisation et d'information en direction des jeunes, des entreprises, des formateurs et des familles.

- **Sur la reconnaissance de la mobilité : Les Régions attendues pour accompagner les démarches des partenaires**

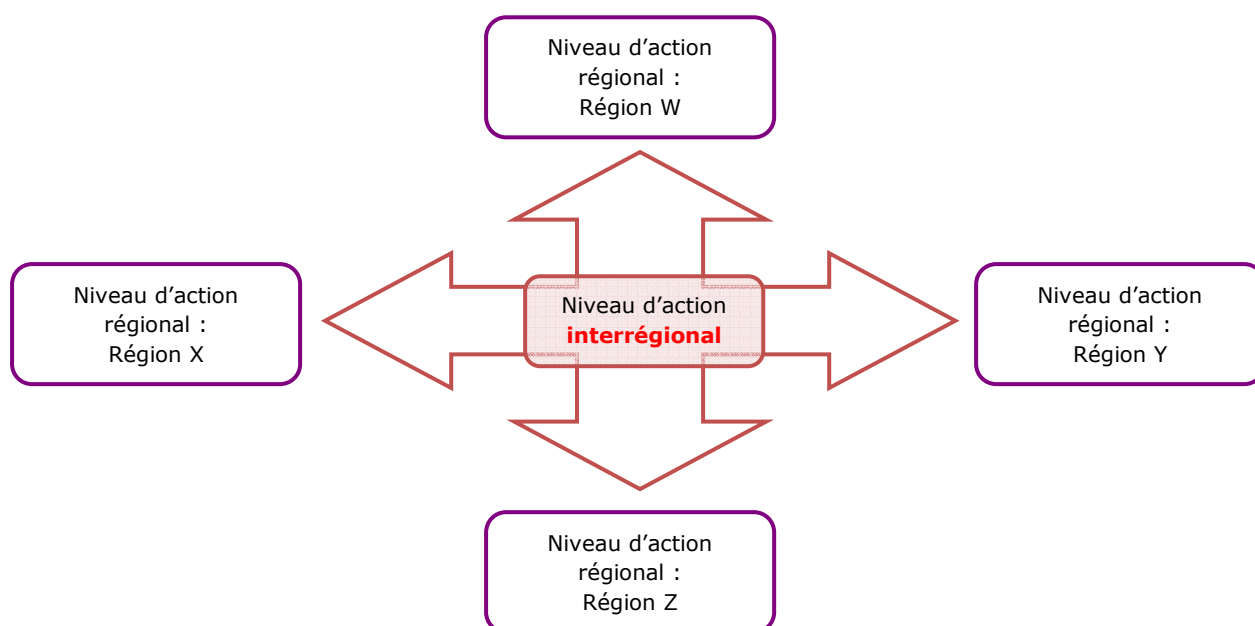
Reconnaître la mobilité dans le cadre du diplôme constitue un enjeu important : une telle reconnaissance contribuera à valoriser la mobilité.

Même si les questions liées à la reconnaissance des périodes de mobilité dans le cadre des cursus ne relèvent pas toujours de la compétence des autorités régionales, les opérateurs s'accordent généralement à souhaiter que les Régions s'investissent sur ce champ.

DEUX NIVEAUX D' ACTIONS : REGIONAL ET INTERREGIONAL

L'articulation entre les niveaux régional et interrégionaux

La phase d'état des lieux a permis de définir des domaines d'actions prioritaires. Certaines de ces actions se situent à un niveau d'intervention régional ou infrarégional ; d'autres seront traitées préférentiellement dans le cadre d'une coopération interrégionale.



Intervention régionale ou interrégionale préconisée par domaine d'action identifié

Domaine d'action	Action / problématique spécifique	Niveau(x) de réponse préconisé(s)	Commentaire	Conditions éventuelles, suggestions
Financement de la mobilité	Aides financière à la mobilité sous la forme de bourses individuelles et le cas échéant de financement des établissements sur projets	Régional	<p>Le financement de la mobilité par les Régions dépend en premier lieu des dispositifs de financement mis en place ou utilisé par chaque Région.</p> <p>Plusieurs cas de figure se présentent selon</p> <ul style="list-style-type: none"> - qu'il existe ou non un dispositif régional de financement, - qu'un financement européen soit ou non utilisé (Leonardo, Interreg, etc.), - que les projets européens sont portés par les opérateurs ou par l'Autorité régionale, - que les financements régionaux sont complémentaires des éventuels financements régionaux. <p>On note cependant que si la plupart des Régions ont un dispositif de financement de la mobilité des jeunes, l'état des lieux a mis en exergue le besoin de financer également les formateurs – voire les entreprises.</p> <p>Il n'y a pas lieu a priori de faire intervenir l'aspect interrégional sur la question du financement stricto sensu de la mobilité.</p>	« Erasmus pour les apprentis »
Facilitateur de la mobilité	Faciliter la recherche de partenaires à l'étranger (lieux de stage généralement)	Interrégional	<p>Offrir un service facilitant les contacts pour la recherche de partenaires d'accueil à l'étranger.</p> <p>Cela passe par une mise en réseau des dispositifs régionaux existants. L'intérêt pour l'opérateur est qu'il s'adresse à son autorité régionale qui relaie la demande auprès de ses partenaires européens sur le principe du guichet unique</p>	<p>Existence d'un réseau de points de contact identifiés par Région à l'interface du régional et de l'interrégional.</p> <p>Existence d'un dispositif régional permettant de relayer les demandes des partenaires européens sur la recherche de lieux de stages.</p>
	Soutien en expertise	Régional	<p>Capacité à accompagner les centres de formation dans le montage des projets. Etre un centre de ressources pour les questions liées à la mobilité.</p> <p>Ce type de service est à produire au sein d'un dispositif régional – relevant à ce titre de la responsabilité de chaque Région.</p>	Le cas échéant, se baser sur des outils existants (ex : portail www.mobiloutil.fr) Plateforme régionale
	Lever / amortir les obstacles juridiques	Régional Interrégional	<p>Si la plupart du temps, les réponses aux obstacles juridiques existent, elles sont insuffisamment connues et diffusées</p> <p>Aussi, en lien avec la capacité à accompagner les opérateurs régionaux sur les questions liées à la mobilité, ce service peut inclure les aspects juridiques.</p> <p>Néanmoins, des échanges sur le plan interrégional peuvent s'avérer fructueux à cet égard pour permettre de constituer peu à peu une base partagée de savoirs et d'expertise sur les questions juridiques liées à la mobilité</p>	Faire le lien avec les travaux existants sur ce plan – par ex. ceux entrepris pour les apprentis agricoles (EPLEFPA de Rouffach)

	Dimension linguistique	Régional	<p>Bien qu'il ressort clairement que le problème de la langue est davantage perçu que réel, la préparation linguistique (et culturelle) est depuis longtemps considérée comme un facteur essentiel du succès de toute mobilité dans les programmes européens.</p> <p>Cette préparation peut faire l'objet d'une organisation ou d'incitatifs financiers au niveau régional.</p> <p>L'aspect linguistique peut en outre concerner l'envoi des jeunes (en amont de la mobilité) mais également l'accueil des jeunes d'autres Régions (pendant la mobilité). La production d'un tel service à l'attention des jeunes accueillis peut alors devenir un facteur d'attractivité du territoire régional.</p>	
Promotion et sensibilisation : vers une culture de la mobilité	Sensibiliser les jeunes, les formateurs et les entreprises aux enjeux de la mobilité ; les inciter à s'inscrire dans une démarche de mobilité	Régional Interrégional pour l'échange d'expérience	<p>Le volontarisme politique des autorités régionales et leur capacité à fédérer et coordonner des initiatives avec les acteurs compétents (représentants des entreprises, des opérateurs de formation, des associations en contact avec les jeunes, etc.) apparaît ici essentielle.</p> <p>L'échange à travers un groupe de liaison interrégional permet le transfert des initiatives innovantes et porteuses.</p>	Le cas échéant, se baser sur des initiatives et des matériaux existants (ex : le projet Départ en France).
Reconnaître la mobilité	Faire de la mobilité une véritable valeur ajoutée dans le parcours de formation du jeune pour la qualification du jeune.	Régional (national) Interrégional	<p>Des initiatives peuvent être conçues à l'échelon régional en coordination le cas échéant avec les autorités compétentes (Etat la plupart du temps).</p> <p>Le niveau interrégional intervient dès lors qu'un dispositif commun de reconnaissance est requis (cursus européens communs, ECVET, etc.)</p>	

PROPOSITIONS D' ACTIONS INTERREGIONALES ET RECOMMANDATIONS

Un fonctionnement en réseau interrégional conditionné par une organisation adéquate à chaque niveau régional

L'organisation régionale en matière de mobilité est à définir au niveau régional.

Néanmoins, la coordination et le bon fonctionnement des actions au niveau interrégional nécessitent que des conditions *a minima* soient réunies au niveau régional :

- L'existence autant que possible d'un **point de contact unique dans chaque Région** afin de ne pas multiplier les portes d'entrée. Un tel point de contact ne saurait bien sûr être exclusif mais complémentaire à d'autres dispositifs déjà existants le cas échéant dans les Régions considérées.
- La **capacité à répondre aux demandes de recherche de partenaires** (opérateurs et surtout entreprises d'accueil) – ce qui suppose une organisation existante dans les Régions considérées.

Objectifs généraux visés par la coopération interrégionale

- I- Etablir des liens pérennes de Région à Région sur la base d'engagements réciproques*
- II- Apporter un soutien aux établissements dans la recherche de partenaires transnationaux et de lieux d'accueil de qualité*
- III- Favoriser l'échange et le transfert des pratiques innovantes, capitaliser ces pratiques*
- IV- Contribuer à la création d'une culture de la mobilité pour les jeunes en FP*

Actions interrégionales préconisées**Fiche action n°1****Adhérer à la Charte des Régions en faveur de la mobilité des jeunes en formation professionnelle**

Objectif(s) général/aux visé(s) : I

Contexte et origine : la Generalitat de Catalogne a proposé un texte en forme de déclaration politique visant à augmenter les échanges des jeunes en formation professionnelle par une action volontariste des Régions européennes. Cette charte peut devenir le volet politique soutenant la mise en œuvre des actions opérationnelles.

Objectif de l'action : Manifester une intention politique des Régions de s'engager sur des actions

Délais / calendrier : Dès que possible

Mise en œuvre : relève de la responsabilité des Régions

Moyens mobilisés :

- mobiliser les élus en charge de ces politiques
- aucun moyen financier *a priori*

Fiche action n°2***Formaliser la volonté régionale des échanges par un système de conventions bilatérales*****Objectif(s) général/aux visé(s) :** 1

Contexte et origine : un certain nombre de Régions européennes ont déjà signé des conventions bilatérales. Celles-ci ont comme effet d'institutionnaliser les liens entre Autorités régionales et sont généralement dotés de financements permettant de mener à bien des actions.

Objectif de l'action : Renforcer le lien politique et opérationnel entre les Régions en matière de mobilité des jeunes en FP

Délais / calendrier : Dès que possible

Mise en œuvre : relève de la responsabilité des Régions

Moyens mobilisés :

- mobiliser les élus en charge de ces politiques
- Possibilité de doter les conventions de moyens financiers

Fiche action n°3

Organisation annuelle d'un événement de type : « rencontres interrégionales de la mobilité des jeunes en formation professionnelle »

Objectif(s) général/aux visé(s) : II et III

Contexte et origine : La recherche de partenaires transnationaux reste une question souvent délicate pour les opérateurs de la mobilité (établissements de formation essentiellement). L'expérience de partenaires de l'AP1 a par exemple montré que la solution des bases de données n'était pas satisfaisante. En effet, la recherche de partenaires transnationaux suppose l'existence de liens de confiance la plupart du temps établis sur une base bilatérale d'opérateur à opérateur.

De ce point de vue, le séjour en Catalogne d'une délégation de Rhône-Alpes composé de centres de formation s'est révélé particulièrement fructueux – et notamment un exercice de présentation réciproque et de rencontres des opérateurs, une forme de 'speeddating'.

Objectif de l'action : mettre en place un événement favorisant les partenariats interrégionaux entre les opérateurs : centres de formation et entreprises, sous l'égide des Régions européennes.

Délais / calendrier : lancement de ces *Rencontres* dès 2009

Mise en œuvre :

- sur un rythme annuel avec un accueil tournant d'une Région participante à l'autre
- durée proposée : 2 jours
- établissement d'un cahier des charges prévoyant le déroulement type de l'événement
- une Région organise et accueille l'événement. Elle mobilise le plus grand nombre de centres de formation, d'entreprises et d'organisations 'intermédiaires' (consulaires, branches pro, etc.)
- les Régions participantes s'engagent à envoyer des délégations composées de centres de formation, d'intermédiaires, et si possible d'entreprises

Moyens mobilisés :

- pour la Région hôte : financements propres, nationaux ou européens (ex : FSE)
- pour les Régions participantes : financements propres, nationaux ou européens (ex : visites préparatoires Leonardo, bourses PROEFP Leonardo)
- au besoin, candidature Leonardo *Réseau* ou *Transfert* pour le lancement de l'opération dans le cadre d'un projet global

Fiche action n°4**Groupe interrégional de mutualisation et de capitalisation sur les obstacles juridiques de la mobilité**

Objectif(s) général/aux visé(s) : III

Contexte et origine : des solutions et réponses existent généralement sur les questions liées aux aspects juridiques de la mobilité mais sont insuffisamment connues et diffusées. D'autres réponses doivent être élaborées au regard de situations de mobilité précises et concrètes.

Objectifs de l'action :

- mutualiser les connaissances existantes
- capitaliser et diffuser ces connaissances

Délais / calendrier : Dès que possible

Mise en œuvre :

- groupe de travail interrégional composé d'un représentant par Région participante
- chaque représentant a à charge de diffuser de former et informer au niveau régional

Moyens mobilisés :

- financements sur fonds propres
- au besoin, candidature Leonardo Réseau ou Transfert pour le lancement de l'opération dans le cadre d'un projet global (cf. fiche action n°2)

Fiche action n°5**Groupe interrégional de mutualisation et de capitalisation sur la promotion et la sensibilisation**

Objectif(s) général/aux visé(s) : III

Contexte et origine : sensibiliser et promouvoir l'intérêt de la mobilité auprès des différents publics sera d'autant plus efficace qu'une relation de proximité existe. Ce type d'actions de promotion et de sensibilisation est donc du ressort régional (et même dans certains cas à un niveau plus local ou sectoriel).

Néanmoins, dans ce domaine également, des initiatives originales ou innovantes peuvent faire l'objet d'échange de pratiques et de mutualisation en vue de faciliter un éventuel transfert ou une adaptation aux différents niveaux régionaux (ex : l'idée de créer un label de type « je soutiens la formation de mes apprentis à l'étranger » pour les entreprises en Rhône-Alpes qui pourrait être facilement adaptée dans d'autres Régions).

Objectifs de l'action :

- mutualiser les connaissances existantes
- capitaliser et diffuser ces connaissances

Délais / calendrier : Dès que possible

Mise en œuvre :

- groupe de travail interrégional composé d'un représentant par Région participante
- chaque représentant a à charge de diffuser de former et informer au niveau régional

Moyens mobilisés :

- financements sur fonds propres
- au besoin, candidature Leonardo *Réseau* ou *Transfert* pour le lancement de l'opération dans le cadre d'un projet global (cf. fiche action n°2)

Fiche action n°6
Désignation d'un point de contact par Région

Objectif(s) général/aux visé(s) : I

Contexte et origine : Afin d'assurer une coordination efficace au niveau interrégional, il est recommandé de ne pas multiplier les 'portes d'entrée' dans chaque Région. Le risque sinon est en effet que la coordination devienne rapidement illisible.

Afin de mettre en œuvre les différentes actions, il s'avère donc nécessaire de désigner un point de contact (si possible 1 à 3 personnes maxi) dans chaque Région. Ce point de contact jouera le rôle d'interface entre le niveau interrégional et le niveau régional, quelque soit l'organisation mise en place.

Objectifs de l'action :

- améliorer la visibilité du réseau pour ses différents membres
- améliorer l'efficacité des actions

Délais / calendrier : Dès que possible

Mise en œuvre :

- établissement d'une liste des points de contact par Région servant de liste de diffusion
- le cas échéant, mise en place d'une plateforme de travail collaboratif à distance (Internet) afin d'échanger et stocker les documents communs

Moyens mobilisés :

- les Régions participantes ayant généralement mis en place une organisation régionale, une à trois personnes affectées à ce dispositif sont désignées comme point de contact.

Fiche action n°7**Mise en place de missions d'étude de délégations régionales dans une autre Région**

Objectif(s) général/aux visé(s) : I, II et III

Contexte et origine : A l'instar du déplacement d'une délégation de Rhône-Alpes (centres de formation, Conseil Régional, chambres consulaires) en Catalogne en janvier 2007 et qui s'est révélée particulièrement intéressante au regard des contacts directs qu'elle a permise entre les opérateurs, les Régions peuvent être encouragées à organiser ce type de visites d'étude sur une base bilatérale.

Au besoin, ce type de visites peut être couplé avec l'organisation de l'événement annuel de type *Rencontres interrégionales de la mobilité*

Objectifs de l'action :

- favoriser la rencontre et la recherche de partenaires transnationaux pour les opérateurs
- créer des occasions de rencontres pour les officiels des Régions concernées

Délais / calendrier : Dès que possible

Mise en œuvre :

- établissement d'un programme type de visite d'étude sur 4 à 6 jours, adaptable au cas par cas
- mise en œuvre laissée à l'appréciation des Régions dans le cadre des relations bilatérales

Moyens mobilisés :

- Financement sur fonds propres, nationaux ou européens (ex : mobilité Leonardo PROEFP)

Fiche action n°8**Mettre la mobilité des jeunes en formation professionnelle à l'ordre du jour des déplacements de délégations étrangères dans une Région**

Objectif(s) général/aux visé(s) : I et IV

Contexte et origine : une 'culture de la mobilité' pour les jeunes en FP se développera d'autant mieux que le sujet sera fréquemment traité. De ce point de vue, la Présidence française de l'UE au deuxième semestre 2008 qui en fait une de ces priorités devrait créer un environnement favorable.

Il s'agit donc d'encourager les Régions à mettre ces questions à l'ordre du jour de tout déplacement ou visite officiel(le) de délégations étrangères.

Ce type d'action peut conduire *in fine* à la mise en place de conventions bilatérales préconisées dans la fiche-action n°2.

Objectifs de l'action :

- Créer un environnement politique solide et favorable à la mobilité des jeunes en FP

Délais / calendrier : Dès que possible

Mise en œuvre :

- La mise en œuvre est du ressort des Régions (cabinets politiques) dans le cadre de leurs relations bilatérales

Moyens mobilisés :

- Aucun moyen particulier en dehors de ceux régulièrement mobilisés dans le cadre du déplacement des délégations officielles

Fiche action n°9**Encourager l'utilisation de l'Europass mobilité en le liant aux financements régionaux de la mobilité****Objectif(s) général/aux visé(s) : IV**

Contexte et origine : développé et promu au niveau européen par la Commission, le Parlement et les Etats-membres, l'Europass mobilité est un livret permettant au jeune de consigner les périodes de mobilité internationales dans un cadre professionnel et les compétences qu'il y a acquises. Il est contresigné par le centre de formation d'origine et l'entreprise d'accueil. Sans avoir valeur de certification, il joue néanmoins un rôle dans la reconnaissance de la mobilité et de ses valeurs ajoutées.

Depuis 2007, la délivrance de l'Europass est automatique lors de l'utilisation de tout financement européen pour la mobilité à visée professionnelle (Leonardo et Erasmus stages en entreprises).

Parallèlement, de nombreuses autorités régionales ont leur propre dispositif de financement de la mobilité des jeunes en FP. Lier les financements régionaux à l'Europass mobilité pourrait être un moyen simple et efficace de contribuer au développement d'une culture de la mobilité auprès des jeunes, des familles et des entreprises.

Objectifs de l'action :

- Œuvrer en faveur d'une reconnaissance de la valeur ajoutée de la mobilité internationale des jeunes en FP
- Contribuer à développer une culture de la mobilité pour ce public

Délais / calendrier : Dès que possible**Mise en œuvre :**

- La mise en œuvre est du ressort des Régions
- Une mise en relation avec les points de contact régionaux existants ainsi que le Point National de Contact Europass est recommandée

Moyens mobilisés :

- Aucun moyen particulier : Europass est géré à chaque niveau national par un Point National de Contact assisté de points de contact régionaux

Fiche action n°10***Développer la reconnaissance officielle de la mobilité internationale en l'intégrant dans les cursus et les certifications de FP*****Objectif(s) général/aux visé(s) : IV**

Contexte et origine : Si sur le plan quantitatif, l'augmentation des effectifs des jeunes bénéficiant d'une mobilité internationale est un objectif en soi, sur le plan qualitatif, il apparaît que la question de la valeur ajoutée de la mobilité soit essentielle. Or, pour le public des apprentis, cette valeur ajoutée passe notamment par la reconnaissance des acquis de la mobilité.

Afin de favoriser l'intégration de la mobilité internationale au sein même des certifications et en favoriser par là-même son essor, et en s'appuyant sur les récents développements européens concernant la mise en place des ECVET, des Régions peuvent s'engager dans une expérimentation d'ECVET en association le cas échéant avec les autorités compétentes en matière de certification.

Objectifs de l'action:

- Œuvrer en faveur d'une reconnaissance officielle de la mobilité internationale des jeunes en FP
- Expérimenter ECVET, innovation majeure au niveau européen

Délais / calendrier : présentation d'un projet européen en juillet 2008 (selon calendrier d'un appel à propositions de la Commission à sortir en avril 2008). Mise en œuvre du projet (si accepté) de décembre 2008 à fin 2010 environ

Mise en œuvre :

- Constitution d'un partenariat de Régions, de syndicats ou de branches professionnelles, des autorités compétentes pour la certification et de partenaires adéquats.
- Soumission d'une candidature dans le cadre d'un appel à propositions européen

Moyens mobilisés :

- Subvention européenne pour la mise en œuvre du projet (montants non encore connus)
- Cofinancements à apporter par chaque partenaire du projet (généralement, temps de travail valorisé)
- Construction du projet (rédaction, mise en place du partenariat) sur fonds propres

ANNEXES

ANNEXE 1 :
SYNTHESE DES RESULTATS DU QUESTIONNAIRE
VISANT A ETABLIR UN ETAT DES LIEUX DES PRATIQUES ET ATTENTES AU REGARD DU ROLE
DES REGIONS DANS LA MOBILITE DES JEUNES EN FORMATION PROFESSIONNELLE

Trois principaux enseignements issus du questionnaire

Le premier constat à la lecture des résultats est que le **regard porté par les répondants sur la mobilité est largement centré sur le jeune**. Celui-ci est considéré comme le premier bénéficiaire de la mobilité, devant les centres de formation et les entreprises.

En regardant plus en détail cependant, on s'aperçoit que la **mobilité est considérée comme un facteur de développement de compétences transversales** (capacité d'adaptation, initiative, autonomie, ouverture culturelle, maîtrise de langues étrangères, etc.). Or ces compétences sont celles qui sont recherchées sur le marché du travail.

Deuxième constat et corollaire du premier : **l'image de la mobilité internationale pour les jeunes en formation professionnelle évolue**. En particulier, la dimension linguistique qui prévalait n'est aujourd'hui plus considérée comme une priorité. A terme, l'enjeu est sans doute d'aboutir à une véritable **culture de la mobilité** pour ce public – comme elle existe désormais dans l'enseignement supérieur.

Troisième constat : la mobilité est très nettement affichée comme une priorité pour les autorités régionales et les centres de formation. Notamment pour les premiers, se dessine ainsi un **volontarisme politique fort** en faveur de la mobilité des apprentis et des jeunes en formation professionnelle.

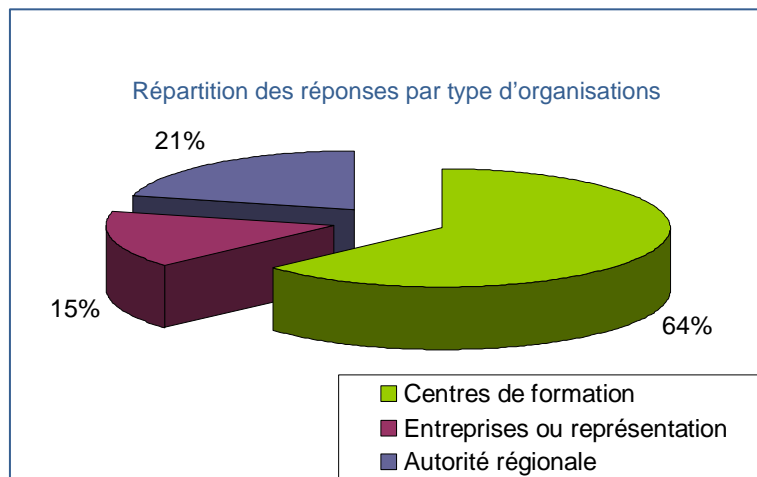
Les données du questionnaire

	Envoyé	Retourné
71 questionnaires retournés, issus de 11 régions, sur 222 envois		
soit un taux de retour de 32%		
(en gras, les Régions membres du groupe de travail de l'atelier-projet) :		
Andalucia	24	11
Baden-Württemberg	6	3
Catalogne	7	5
Communauté Française de Belgique	2	2
Lombardie	5	3
Malopolska	5	4
Picardie	1	1
Auvergne	1	1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1	1
Rhône-Alpes	165	35
Suisse Romande	5	5
Total général	222	71

Parmi les 71 réponses,

- 45 émanent de centres de formation (ou d'organisations représentatives)
 ⇒ **CF** dans la suite du document,
- 11 proviennent d'entreprises (ou d'organisations représentatives)
 ⇒ **ENT** dans la suite du document
- et 15 d'autorités régionales
 ⇒ **AR** dans la suite du document

mandatements final



Type d'organisations	Région	Total
CF - établissement de formation (ou une organisation représentative)	Andalucia	5
	Catalogne	4
	Communauté Française de Belgique	1
	Lombardie	1
	Malopolska	2
	Rhône-Alpes	30
	Suisse Romande	2
		45
AR - autorité régionale	Andalucia	3
	Baden-Württemberg	3
	Catalogne	1
	Communauté Française de Belgique	1
	Lombardie	1
	Malopolska	1
	Picardie	1
	Auvergne	1
	Provence-Alpes-Côte d'Azur	1
	Rhône-Alpes	1
	Suisse Romande	1
		15
ENT - entreprise (ou une organisation représentative)	Andalucia	3
	Lombardie	1
	Malopolska	1
	Rhône-Alpes	4
	Suisse Romande	2
	11	

Remarque méthodologique :

Etant donné la forte disparité du nombre de réponses entre les CF, les AR et ENT, le traitement du questionnaire a privilégié, quand cela apparaissait nécessaire, le calcul de moyennes pondérées dans la consolidation des résultats – afin d'éviter que la surreprésentation des CF dans les réponses obtenues ne déforme l'analyse.

Quel regard sur la mobilité ?

II-1. D'une manière générale, quel intérêt y a-t-il à développer la mobilité des apprentis et des jeunes en formation professionnelle ?

Les répondants devaient citer les 3 arguments principaux qui leur paraissaient les plus pertinents.

Pour la facilité de lecture des résultats, les réponses ont été distinguées entre les CF, AR et ENT pour les 1^{er} et 2^e choix.

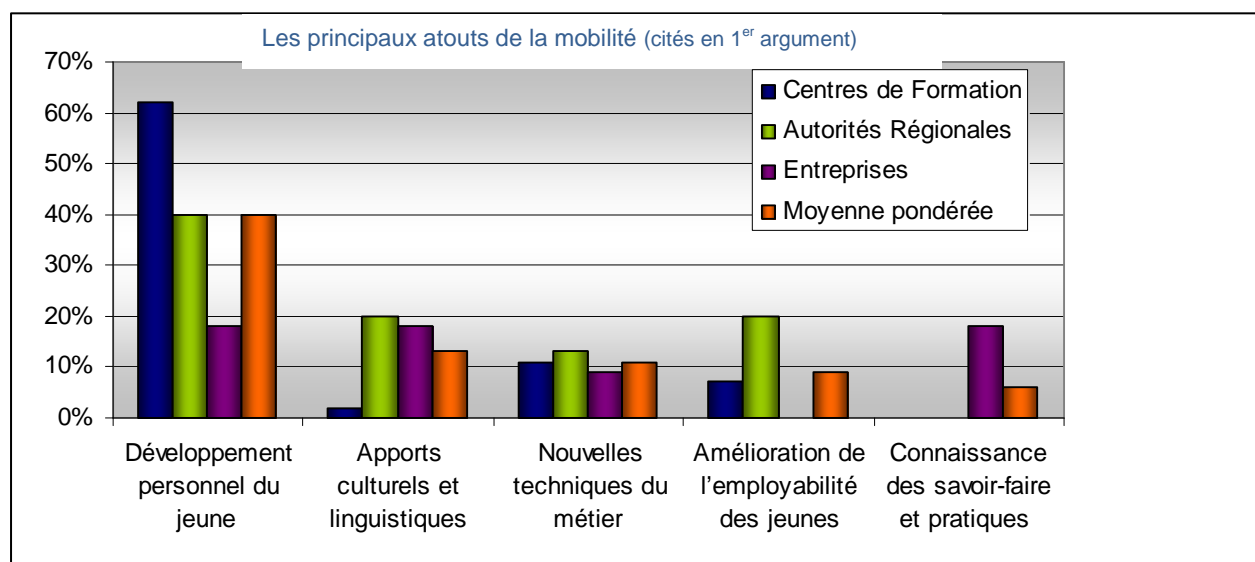
Choix 1 :

	CF	AR	ENT	MOYENNE
Amélioration de l'employabilité des jeunes	7%	20%		9%
Connaissance des savoir-faire et pratiques dans les autres pays			18%	6%
Développement d'un réseau de partenaires à l'étranger	2%			1%
Développement de nouvelles techniques du métier pour le jeune	11%	13%	9%	11%
Développement personnel du jeune (capacité d'adaptation, autonomie, etc.)	62%	40%	18%	40%
Enrichissement pédagogique (contenus et méthodes de formation)	7%			2%
Reconnaissance de l'entreprise comme acteur de la formation des jeunes			9%	3%
Renforcement de la citoyenneté européenne			9%	3%
Valeur ajoutée sur les plans culturel et linguistique – y compris dans une perspective professionnelle	2%	20%	18%	13%
Valorisation de l'apprentissage et de la formation professionnelle	2%	7%	9%	6%
Non Renseigné	7%		9%	5%
Total général	100%	100%	100%	100%

Lecture : 7% des CF, 20% des AR mais aucune des ENT répondants citent comme premier argument en faveur de la mobilité l'amélioration de l'employabilité. En moyenne (i.e. moyenne de ces 3 pourcentages qui permet une pondération selon le type d'organisations), ce sont donc 13% des CF, AR et ENT qui citent cet argument en premier.

Choix 2 :

En **choix 2**, viennent prioritairement *l'amélioration de l'employabilité des jeunes (24% au total)*, la *connaissance des savoir-faire et pratiques dans les autres pays (15%)* et la *valeur ajoutée sur les plans culturel et linguistique – y compris dans une perspective professionnelle (13%)*.



Commentaire :

Globalement, pour le choix 1, le **développement personnel du jeune (capacité d'adaptation, autonomie, etc.)** pour les centres de formation (CF), les autorités régionales (AR) et les entreprises (ENT) apparaît prioritaire dans le développement de la mobilité à 40 %. Cet argument pèse plus lourd au niveau des CF (62 %) et des AR (40 %).

Une entreprise sur cinq juge également prioritaires la *connaissance des savoir-faire* et la *valeur ajoutée sur les plans culturel et linguistique* (18%).

Pour 1 AR sur 5, on retrouve également la *valeur ajoutée sur les plans culturel et linguistique* ainsi que *l'amélioration de l'employabilité des jeunes*.

Ce qu'on peut en dire :

On peut noter avec intérêt que pour tous les acteurs interrogés, l'atout majeur de la mobilité transnationale se situe avant tout pour le jeune. En effet, le *développement personnel* et la *valeur ajoutée sur les plans culturel et linguistique* totalisent plus de la moitié (53%) des premiers choix.

Le fait que *l'employabilité des jeunes* soit également plébiscitée permet peut-être de faire un lien avec la précédente réponse : en effet, la mobilité apparaît alors comme un facteur de développement de compétences transversales (capacité d'adaptation, initiative, autonomie, ouverture culturelle, maîtrise de langues étrangères, etc.) – autant de compétences recherchées sur le marché du travail.

Cette dernière interprétation peut trouver une justification dans le fait que près de 4 répondants issus du monde de l'entreprise sur 10 citent le *développement du jeune* et la *valeur ajoutée culturelle et linguistique* comme prioritaires.

Plus sur le plan du métier, la mobilité est aussi une occasion de découvrir de nouvelles techniques professionnelles, et d'enrichir ainsi la pratique des métiers.

Ces deux aspects, centrés sur le développement du jeune et d'ouverture de ses perspectives d'insertion professionnelle d'une part, sur l'enrichissement des techniques métiers d'autre part, se trouvent confirmés dans les 2^e choix relevés.

En revanche, les aspects liés au développement de la citoyenneté européenne, à la valorisation des filières professionnelles, ou à l'enrichissement pédagogique des cursus sont beaucoup moins cités, que ce soit en 1^{er} ou 2^e choix. Probablement parce qu'ils apparaissent moins concrets, ou tout simplement parce qu'ils ne sont pas prioritaires aux yeux des acteurs.

II-2. Dans votre organisation, la mobilité géographique des apprentis et/ou des jeunes en FP correspond-elle à une priorité ?

	CF	AR	ENT	MOYENNE
++	27%	27%	9%	21%
+	44%	60%	27%	44%
o	24%		55%	26%
-	2%	7%		4%
sans réponse	2%	7%	9%	

Lecture : 27% des CF, 27% des AR et 9% des ENT répondants déclarent que la mobilité est pour eux une priorité « ++ ». En moyenne (i.e. moyenne de ces 3 pourcentages qui permet une pondération selon le type d'organisations), ce sont donc 21% des CF, AR et ENT qui déclarent que la mobilité est une priorité « ++ ».

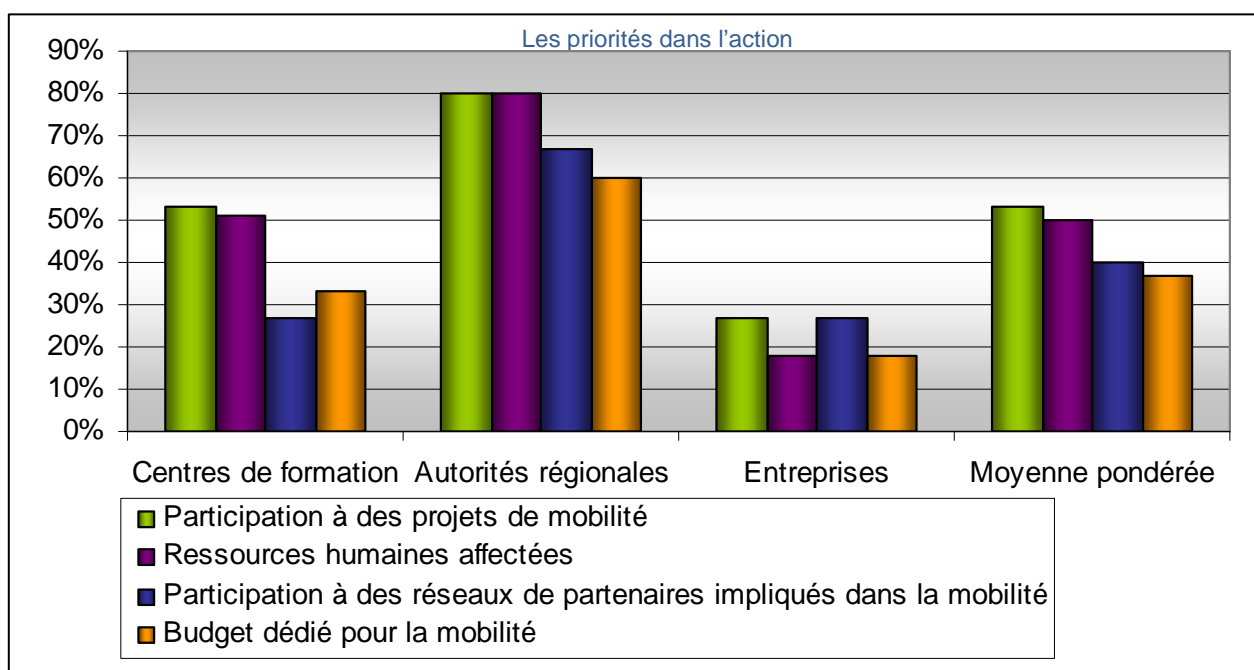
II-3. Si + ou ++, comment cette priorité se traduit-elle concrètement ?

	CF	AR	ENT	MOYENNE
Budget dédié pour la mobilité	33%	60%	18%	37%
Ressources humaines affectées	51%	80%	18%	50%
Participation à des projets de mobilité européens	53%	80%	27%	53%
Participation à des réseaux de partenaires impliqués dans la mobilité	27%	67%	27%	40%

Lecture : 33% des CF, 60% des AR et 18% des ENT répondants déclarent affecter un budget à la mobilité. En moyenne (i.e. moyenne de ces 3 pourcentages qui permet une pondération selon le type d'organisations), ce sont donc 37% des CF, AR et ENT qui déclarent dédier un budget.

Parmi les « autres » réponses relevées :

- Au titre des CF :
 - o *Création d'une section européenne dès le niveau BEP dans l'Ets. Stage professionnel à l'étranger*
 - o *Echanges franco allemands depuis 20 ans*
 - o *Fait partie des perspectives de développement et s'inscrit dans le projet du CFA avec la coopération internationale. CFA dispose d'une personne ressource*
 - o *Partenariats avec d'autres centres de formation régionaux*
 - o *Réflexion sur la thématique de la mobilité des apprentis à l'étranger. Problème : trouver le partenaire accueillant (CFA)*
 - o *Voyages d'études*
- Au titre des AR :
 - o *Affirmation du principe théorique - Participation à des projets ponctuels*
 - o *Boost mobility of young apprentices*
 - o *Mise en place d'un schéma régional de la mobilité visant à inciter les établissements à développer des projets de mobilité et à les accompagner*
- Au titre des ENT :
 - o *Incitation des CFA du réseau à mettre en œuvre un dispositif de mobilité des apprentis*
 - o *Promotion de la mobilité auprès des jeunes (présentations dans les écoles, participation à des forums et à des salons des métiers, distribution de brochures, mise en contact avec des jeunes qui ont participé à un projet mobilité, etc.)*



Commentaire sur le tableau II-2 :

Pour 2/3 des répondants, la mobilité correspond à une priorité forte (44% de +) ou très forte (21% de ++).

Sans surprise, cette proportion est plus élevée parmi les CF (71% de + et ++)

et surtout les AR (87% en tout).

Sans surprise également, une courte majorité parmi les ENT déclarent que la mobilité n'est ni vraiment une priorité, ni qu'elle n'en est pas une (réponse « o »). A contrario, plus d'1/3 en font une priorité + ou ++.

Commentaire sur le tableau II-3 :

On relève tout d'abord une forte participation à des projets de mobilité européens (53%) : les CF (53%) sont plus engagés que les ENT (27%). La surprise vient surtout des AR parmi lesquelles 4/5 déclarent participer à des projets de mobilité.

La priorité à la mobilité se traduit également par une affectation de personnel pour la moitié des répondants en moyenne (50 %). Les CF (51%) et surtout les AR (80%) déclarent affecter des ressources humaines en plus forte proportion que les ENT (18%).

De fait, les moyens financiers dédiés à la mobilité sont plus faibles pour les ENT. Pour autant, 1/3 des CF déclarent réserver un budget. Pour les AR qui ont généralement des dispositifs de financement de la mobilité, cette proportion atteint 60%.

Enfin, si 2/3 des AR consacrent du temps et des ressources à la participation dans des réseaux, ces derniers semblent moins accessibles aux CF et aux ENT dont à peine plus d'1/4 s'inscrivent dans des réseaux d'acteurs pour la mobilité.

Ce qu'on peut en dire :

La forte proportion de répondants faisant de la mobilité des jeunes en formation professionnelle une priorité importante (« + ») ou absolue (« ++ ») traduit :

- l'importance de cette question pour les CF – qui donne logiquement lieu à de fortes attentes de leur part ;
- le volontarisme politique fort des autorités régionales.

Cette forte mobilisation en faveur de la mobilité se traduit concrètement et en des proportions assez substantielles par des moyens financiers, humains et une implication dans des projets européens ou des réseaux.

Sur tous ces points, les AR déclarent être, de loin, les plus mobilisées.

II-4. Quel rôle joue l'autorité régionale dans votre région ?

Rappel des réponses possibles :

R1	Facilitateur (mise en réseau des acteurs, accès à des partenaires européens, des entreprises)
R2	Financement de la mobilité individuelle des jeunes (bourses)
R3	Financement des projets de mobilité portés par des établissements
R4	Ingénierie de projets pour un ensemble d'établissements
R5	Promotion de la mobilité auprès des acteurs régionaux (jeunes, entreprises, établissement)

Plusieurs réponses étaient possibles :

	R1	R2	R3	R4	R5
Andalucia	55%	45%	36%	18%	64%
Baden-Württemberg	100%	67%	33%	67%	67%
Catalogne	40%	80%	100%	60%	40%
Communauté Française de Belgique	50%	50%	0%	50%	50%
Lombardie	67%	100%	0%	0%	67%
Malopolska	25%	0%	0%	0%	0%
Picardie	100%	100%	100%	0%	100%
Auvergne	100%	100%	0%	100%	100%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	100%	0%	100%	0%	0%
Rhône-Alpes	34%	86%	43%	0%	43%
Suisse Romande	100%	60%	40%	60%	60%
TOTAL toutes réponses confondues	49%	70%	41%	17%	48%

II-5. Pour améliorer la mobilité des apprentis et/ou jeunes en FP, quel rôle devrait prioritairement jouer la collectivité régionale ?

Choix 1 : moyenne de réponses par type d'organisation

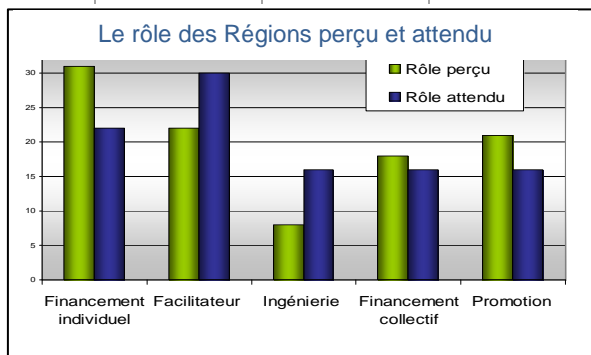
	R1	R2	R3	R4	R5	TOTAL
CF	33%	28%	21%	5%	14%	100%
AR	46%	8%	0%	8%	38%	100%
ENT	22%	22%	33%	22%	0%	100%
Moyenne pondérée	34%	19%	18%	12%	17%	100%

Lecture : 33% des CF, 46% des AR et 22% des ENT répondants pensent que les collectivités régionales devaient prioritairement financer la mobilité individuelle des jeunes (R1). En moyenne pondérée (i.e. compte-tenu du nombre respectif de réponses positives par type d'organisation), ce sont donc 34% des CF, AR et ENT qui privilégie ce type d'actions.

Choix 2 : moyenne de réponses par type d'organisation

	R1	R2	R3	R4	R5	TOTAL
CF	16%	28%	33%	16%	7%	100%

AR	38%	15%	8%	8%	31%	100%
ENT	22%	33%	0%	33%	11%	100%
Moyenne pondérée	26%	26%	13%	19%	16%	100%



Commentaire sur les tableaux II-4 et II-5 :

Il est intéressant de comparer l'action actuelle des AR (tableau II-4) avec le rôle que les acteurs attendent d'elles en priorité (tableaux II-5).

Ainsi, le tableau II-4 révèle qu'en moyenne, 70 % des AR financent la mobilité individuelle des jeunes (généralement sous forme de bourses).

Elles sont également assez impliquées dans un rôle de facilitateur (49%) et dans des actions de promotion de la mobilité (48%).

Au niveau du portage des projets, les AR ont manifestement plus tendance à cofinancer des projets portés par les établissements (4 sur 10) qu'à les porter elles-mêmes (moins de 2 sur 10).

Dans les tableaux II-5, les répondants avaient à prioriser leurs réponses.

Leur premier choix s'est porté majoritairement sur le rôle de facilitateur (1/3 des répondants). Si l'on ajoute les 26% de répondants ayant cité ce rôle en 2e choix, on obtient une attente assez forte (60% des répondants) quant à la capacité des AR à agir comme facilitateur de la mobilité. Attente qu'il s'agit néanmoins de tempérer dans la mesure où la proportion cumulée des 1er et 2e choix atteint 49% pour les CF (1 CF sur 2), 44% pour les ENT... et 84% pour les AR. En d'autres termes, les AR jugent plus majoritairement que les autres qu'elles devraient agir en tant que facilitateurs.

Les rôles consistant à financer individuellement la mobilité (19%), financer les projets portés par les établissements (18%) et promouvoir la mobilité auprès des acteurs régionaux (17%) arrivent ensuite à quasi-égalité de score – avec malgré tout une importance plus grande pour le financement individuel qui est cité par ¼ des répondants en 2e choix.

Si le rôle de portage de projets n'apparaît pas primordial à la plupart des répondants (12% en 1er choix), il n'en est pas moins important puisque cité par 1 répondant sur 5 en 2e choix – et plus spécifiquement par les CF et les ENT.

Ce qu'on peut en dire :

Le rôle joué par les autorités régionales fait référence à des situations objectives. Logiquement, les réponses par Régions devraient donc être binaires : soit 0% (aucun rôle), soit 100% (elles jouent un rôle). Le fait que certains répondants aient répondu différemment traduit peut-être la méconnaissance du rôle effectif joué par leurs AR dans certains cas – ce qui interroge en retour la capacité des AR à communiquer sur certains de leurs dispositifs.

Sur le fond, il est incontestable que les acteurs attendent d'abord des AR qu'elles jouent un rôle dans la capacité à mettre en œuvre la mobilité, notamment par la mise en relation des acteurs, la capacité à mettre en réseau, etc. De ce point de vue, cette attente ne manque pas de cohérence avec les réponses du tableau II-3 qui fait apparaître que ce sont justement les AR qui disposent le plus des accès aux réseaux de la mobilité.

Quant au financement, si le financement individuel de la mobilité n'arrive pas en 1ère position, c'est peut-être parce que les AR sont déjà largement impliquées sur ce champ.

Ce qui apparaît un peu moins clairement, c'est le financement des projets en lien avec leur portage : les Régions doivent-elles plutôt porter elles-mêmes les projets ou cofinancer les projets portés par les établissements de formation. Si les CF se prononcent plus nettement en faveur de la 2e solution (54% cumulés sur les choix 1 et 2), les ENT penchent pour un portage par les AR (55% cumulés). Quant aux AR, elles ne semblent pas vraiment vouloir s'impliquer dans l'un ou l'autre (8% et 16% cumulés respectivement).

En tout état de cause, les options peuvent considérablement varier d'une région à l'autre en fonction de la nature des réseaux existants, ou des opportunités externes de financement. Ainsi, le programme européen Leonardo da Vinci devrait prochainement introduire la possibilité d'homologuer des organisations qui distribueraient des bourses – substituant ainsi

la logique de projet actuelle à une logique de dispositif. Or cette innovation ne manquera pas de changer la donne dans certaines régions.

II-6. SI VOUS N'ETES PAS UNE AUTORITE REGIONALE : Quelles actions menez-vous vous-même en faveur de la mobilité des jeunes ?

Plusieurs réponses étaient possibles, y compris l'ajout « d'autres » réponses ci-après indiquées en italique :

	CF	ENT	MOYENNE
Actions d'information et de sensibilisation auprès des jeunes	76%	36%	56%
Actions d'information et de sensibilisation auprès des entreprises	29%	27%	28%
Mise en place d'un réseau de partenaires étrangers pour faciliter l'accueil (hébergement, recherche d'entreprises, etc.)	56%	27%	41%
Aides financières	13%	9%	11%
Reconnaissance et valorisation de la mobilité	51%	55%	53%
Dispositif d'accompagnement des jeunes en amont et pendant la mobilité	58%	27%	43%
Accompagnement des entreprises et des formateurs	18%	27%	23%
Appui en ingénierie de projet et de financement pour les établissements	13%	36%	25%
Autre réponses :			
<i>Elaboration de projet pédagogique de mobilité par échange de formateurs</i>	2%		2%
<i>Partenariat avec CFA allemand et le syndicat de l'hôtellerie allemand</i>	2%		2%
<i>Recherche d'entreprises partenaires</i>		9%	9%
<i>Sessions de tutorat professionnel selon le niveau de l'élève</i>		9%	9%
<i>Travaille actuellement à la mise en place de sensibilisation et d'information sur les mobilités possibles et existantes</i>	2%		2%
<i>Voyage traditionnel d'études à l'étranger</i>	2%		2%

Lecture : 76% des CF et 36% des ENT répondants déclarent mener des actions d'information et de sensibilisation auprès des jeunes. En moyenne pondérée (i.e. compte-tenu du nombre respectif de réponses positives par type d'organisations), ce sont 56% des CF et ENT qui déclarent mener ce type d'actions.

Commentaire :

En moyenne, 56% des CF et des ENT mènent des actions d'information et de sensibilisation en faveur de la mobilité. Avec 76 %, les CF sont les plus fortement impliqués.

58% des CF se préoccupent de l'accompagnement des jeunes en amont et pendant la mobilité et 56% participent à des réseaux de partenaires étrangers pour faciliter l'accueil que ce soit pour l'hébergement, la recherche d'entreprises, etc.

55 % des ENT et 51 % des CF mènent des actions de reconnaissance et de valorisation de la mobilité.

Ce qu'on peut en dire :

Les CF apparaissent plus impliqués dans des actions en faveur de la mobilité que les ENT. Outre le fait que ces chiffres corroborent ceux déjà observés aux tableaux II-2 et II-3, cette différence ne saurait guère étonner.

Seul sur la question de la reconnaissance et de la valorisation de la mobilité, les ENT déclarent mener des actions en proportion supérieure aux CF. Néanmoins, en l'absence de précisions et dans la mesure où la valorisation peut recouvrir de multiples formes, il est difficile d'en tirer plus de conclusion.

On notera en revanche avec intérêt que les CF sont très impliqués dans la sensibilisation des jeunes à la mobilité, mais beaucoup moins au niveau des entreprises. Or, notamment dans le cas d'un public en formation alternée, et sous contrat de travail, la question de la sensibilisation des entreprises apparaît stratégique.

Les proportions importantes de CF menant des actions pour la mise en place de partenariat (56%) et d'accompagnement des jeunes (58%), peuvent aussi être mises en regard du pourcentage substantiel des CF qui souhaitent que les AR s'impliquent dans un rôle de facilitateur de la mobilité (49% en cumul des 1^{er} et 2^e choix). Ce rapprochement pourrait traduire une attente assez forte en faveur d'une plus grande implication des AR sur ce type d'actions.

Etat des lieux : quelle mobilité pour quel public ?

III-1. Effectif total et concerné par la mobilité du public concerné :

Dans les régions pour lesquelles les chiffres ont été fournis, on relève qu'au maximum 1% de la population des jeunes en formation alternée, et 2 à 4% des jeunes en formation professionnelle temps-plein, effectuent une mobilité internationale.

Ce qu'on peut en dire :

Plus que la faiblesse des chiffres eux-mêmes (qui sont finalement assez comparables à la proportion de la mobilité internationale dans l'enseignement supérieur), c'est avant tout la question d'une « culture de la mobilité » qui est posée pour ce public, i.e. le fait qu'une mobilité ne relève pas de l'extra-ordinaire, d'un heureux accident de parcours, mais soit au contraire considérée comme une étape normale du parcours d'un jeune.

III-2. Quels financements sont mobilisés pour la mobilité des jeunes?

	Financements régionaux	Financements nationaux	Financements européens	Autres
Andalucia	45%	18%	73%	27%
Baden-Württemberg	100%	67%	100%	33%
Catalogne	80%		60%	
Communauté Française de Belgique			100%	50%
Lombardie	67%	67%	67%	33%
Malopolska	25%		50%	25%
Picardie	100%		100%	
Auvergne	100%		100%	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	100%		100%	100%
Rhône-Alpes	66%	11%	40%	29%
Suisse Romande	20%	20%		80%
TOTAL toutes réponses confondues	59%	15%	52%	31%

Lecture : en Andalousie, 45% des répondants déclarent utiliser des financements régionaux. Sur l'ensemble des répondants, 59% déclarent utiliser des financements régionaux.

Ce qu'on peut en dire :

Financements régionaux et européens sont au palmarès des financements utilisés pour la mobilité des jeunes en formation professionnelle.

Les financements nationaux seraient parmi les moins utilisés, probablement dans la mesure où les Etats ne financent généralement pas directement la mobilité.

En revanche, les Etats peuvent dans certains cas participer de manière « masquée », à l'instar des contrats de projet Etat-Région en France.

Parmi les autres financements mobilisés (1/3 des répondants en moyenne), on trouve des sources propres des CF, ou encore un abondement par les branches professionnelles voire les entreprises elles-mêmes.

III-3. Durée de la mobilité (distinguer des publics si nécessaire)

III-3.1. Quelle est la durée moyenne de la mobilité ?

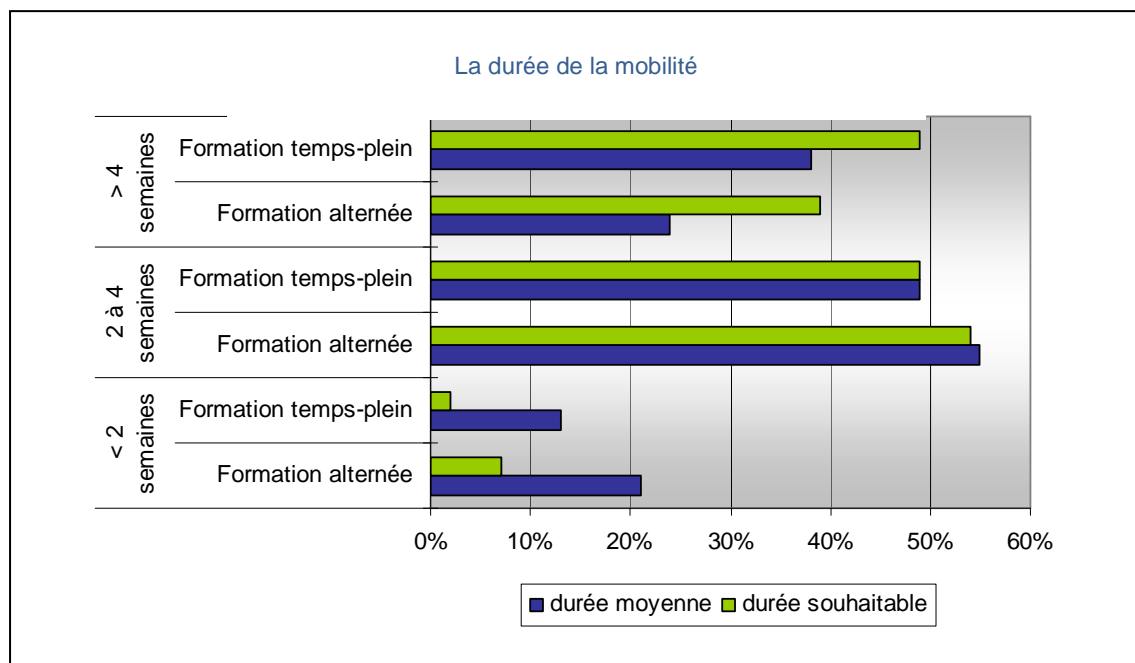
	Formation alternée	Formation temps-plein	Autre public	Total public
Moins de 2 semaines	21%	13%	14%	17%
2 à 4 semaines	55%	49%		48%
Plus de 4 semaines	24%	38%	86%	35%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Lecture : 21% des jeunes en formation alternée, 14% des jeunes en formation temps-plein et 13% des jeunes « autre public » effectuent un séjour de moins de 2 semaines. Tout public confondu, 17% des jeunes partent moins de 2 semaines.

III-3.2 Quelle durée serait souhaitable selon vous ?

	Formation alternée	Formation temps-plein	Autre public	Total public
Moins de 2 semaines	7%	2%	9%	6%
2 à 4 semaines	54%	49%	18%	47%
Plus de 4 semaines	39%	49%	73%	47%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Lecture : 7% des répondants pensent qu'une durée de moins de 2 semaines est préférable pour les jeunes en formation alternée. Tout public confondu, 6% des répondants pensent qu'une durée inférieure à 2 semaines est préférable.



Commentaire :

Actuellement (tableau III-3.1), la durée moyenne de la mobilité est de 2 à 4 semaines pour 48 % des participants. Une durée que l'on retrouve en proportion à peine plus forte pour les jeunes en formation alternée (55%) que pour les jeunes en formation temps-plein (49%).

Les représentations des acteurs pour demain (tableau III-3.2) s'orienteraient sur :

- un maintien de la durée actuelle de 2 à 4 semaines (47%) ;
- un allongement de la durée à plus de 4 semaines (47%).

Ce qu'on peut en dire :

Le report des proportions des durées inférieures à 2 semaines vers des durées supérieures à 4 semaines traduit une volonté de tendre vers une professionnalisation et une reconnaissance des périodes de mobilité à l'étranger.

Pour autant, cette différence notable entre durée actuelle et durée souhaitable doit tenir compte de paramètres tels que le rythme de la formation (pour les formations en alternance notamment) ou encore l'appétence des jeunes pour la mobilité : commencer par des durées courtes peut aussi être un moyen de donner envie ensuite de partir plus longtemps...

III-4. Quels secteurs professionnels sont généralement concernés beaucoup, un peu ou pas du tout, par la mobilité ?

Pourcentage de réponses positives (plusieurs réponses étaient possibles) :

	Beaucoup	Un peu	Pas du tout
Agriculture – aménagement rural	35%	32%	32%
Bâtiment – travaux publics	19%	53%	28%
Agro-alimentaire	29%	46%	25%
Banque et gestion financière	41%	44%	15%
Chimie – plasturgie	19%	56%	26%
Métallurgie	31%	52%	17%
Automobile	33%	53%	13%
Hôtellerie – restauration	74%	21%	5%
Transport	31%	38%	31%
Tourisme	83%	9%	9%
Métiers de bouche (boulangerie, pâtisserie, boucherie, etc.)	34%	43%	23%
Textile – habillement	22%	33%	44%
Commerce	58%	32%	11%
Santé	39%	29%	32%
Services aux personnes	31%	44%	25%
Services aux entreprises	45%	42%	12%
Electricité / électronique	27%	61%	12%
Bois	10%	63%	27%
Informatique	61%	29%	10%

Lecture : pour 35% des répondants, le secteur Agriculture – aménagement rural est beaucoup concerné par la mobilité. Pour 32%, ce secteur l'est un peu et pour 32%, il ne l'est pas du tout.

Commentaire :

Sans trop de surprise, les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie-restauration et du commerce sont largement impliqués dans la mobilité internationale des jeunes. Peut-être moins attendue, la forte présence du secteur informatique est à noter.

Tandis que le secteur agriculture est très diversement, mais équitablement, impliqué dans la mobilité, le seul secteur qui apparaît majoritairement en retrait est le textile-habillement.

Ce qu'on peut en dire :

Globalement, tous les secteurs d'activité sont concernés par la mobilité – dans des proportions bien entendu variables. Ainsi, les secteurs a priori les plus concernés au regard de l'activité économique en jeu, tels le tourisme et l'hôtellerie-restauration, figurent parmi les plus impliqués.

III-6. Quels réseaux ou autres organisations sont généralement impliqués ?

Plusieurs réponses étaient possibles :

	Organisations consulaires	Organisation de branches (associations d'employeurs, syndicats, etc.)	Organisations intermédiaires privées	Réseaux ou associations d'établissements	Organisations interrégionales ou interétatiques	Autres
Andalousie	4%	33%	25%	8%	25%	4%
Baden-Württemberg	25%	0%	0%	13%	38%	25%
Catalogne	0%	25%	0%	50%	25%	0%
Communauté Française de Belgique	0%	0%	0%	100%	0%	0%
Lombardie	33%	11%	22%	33%	0%	0%
Malopolska	33%	0%	33%	0%	33%	0%
Picardie	0%	0%	0%	0%	100%	0%
Auvergne	50%	50%	0%	0%	0%	0%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	50%	0%	0%	50%	0%	0%
Rhône-Alpes	25%	22%	6%	28%	11%	8%
Suisse Romande	9%	27%	18%	18%	9%	18%
TOTAL toutes réponses confondues	19%	22%	13%	22%	17%	8%

Lecture : en Andalousie, 4% des répondants déclarent que les organisations consulaires sont généralement impliquées. Sur l'ensemble des répondants, 19% déclarent que les organisations consulaires sont généralement impliquées.

Commentaire :

Les réseaux ou organisations impliqués dans la mobilité sont répartis de manière relativement égale. Les branches professionnelles (22%) et les associations d'établissements (22%) sont parmi les plus impliquées, suivies par les organisations consulaires (19%).

Ce qu'on peut en dire :

A l'évidence, la situation apparaît très contrastée d'une région à l'autre, révélant la nature différente des jeux et réseaux d'acteurs concernés. S'il en était encore besoin, cela démontre qu'il ne peut y avoir un modèle d'organisation répliquable d'une région à l'autre.

III-7. Quel est le type de mobilité majoritairement pratiquée ?

- **Mobilité « élémentaire »** (découverte culturelle et linguistique de courte durée)
- **Mobilité avec un objectif pédagogique professionnel préétabli** (durées généralement supérieures à 2 semaines)
- **Mobilité obligatoire dans le cadre du diplôme** (développement de formations communes au niveau européen)

Les disparités entre les données recueillies rendent une analyse précise difficile mais permettent néanmoins de définir des tendances.

Ainsi, pour les jeunes en formation alternée, la mobilité avec un objectif professionnel est la plus couramment mise en œuvre : ce qui est cohérent avec les durées moyennes relevées dans le tableau III-3.1. La mobilité de type « élémentaire » (durées courtes) vient ensuite. Les mobilités obligatoires entrant dans le cadre du diplôme seraient beaucoup moins nombreuses.

Pour les jeunes en formation temps-plein, le nombre de mobilités « élémentaires » et celui des mobilités avec objectif professionnel apparaît sensiblement équivalent. Comme pour les jeunes en formation alternée, les mobilités obligatoires intégrées au diplôme sont moins nombreuses.

Ce qu'on peut en dire :

Il existe une marge de progression pour des mobilités plus longues et s'intégrant aux diplômes.

Conditions nécessaires de la mobilité de ces publics : quelles solutions mises en œuvre ? Quelles suggestions ?

Pourcentage de réponses positives (plusieurs réponses étaient possibles) :

	Selon vous, est-ce une condition		
	Prioritaire	Importante	Pas indispensable
Vaincre les réticences et développer une « culture de la mobilité » :	60%	35%	5%
Sensibiliser les jeunes	58%	42%	0%
Sensibiliser les formateurs	44%	51%	5%
Sensibiliser les entreprises	61%	37%	2%
L'encadrement juridique de la mobilité	41%	54%	5%
La capacité à trouver des entreprises d'accueil à l'étranger, entrer en contact avec des partenaires, fonctionner en réseau	63%	35%	2%
Organiser la réciprocité des échanges	33%	46%	21%
Organiser les conditions pratiques de l'échange (logement, assurances, etc.)	57%	43%	0%
La maîtrise de la langue du pays de destination	22%	59%	19%
L'accompagnement des jeunes avant et pendant la mobilité	50%	47%	3%
Fixer un âge minimum pour les jeunes en mobilité ?	8%	50%	42%
Fixer un niveau minimum de formation ?	17%	47%	37%
L'appui au montage financier de la mobilité	46%	52%	2%
La mobilité des formateurs et tuteurs dans le cadre de la formation des jeunes	33%	57%	10%
Assurer un contenu pédagogique de la mobilité	57%	39%	3%
La reconnaissance de la période de mobilité	45%	50%	5%

Lecture : 60% des répondants estiment que vaincre les réticences et développer une culture de la mobilité est une condition prioritaire tandis que 35% y voit une condition importante et 5% une condition non indispensable.

Commentaire :

Le développement de la mobilité passe prioritairement par la capacité à trouver des entreprises d'accueil à l'étranger, entrer en contact avec des partenaires, fonctionner en réseau pour 63 % des répondants et par des actions de sensibilisation auprès des jeunes, entreprises et du développement d'une culture de la mobilité.

L'organisation pratique des échanges (logement, assurances, etc.) et le contenu pédagogique sont également prioritaires autour de 57 %.

La maîtrise de la langue, la sensibilisation et la mobilité des formateurs, tuteurs ainsi que l'encadrement juridique n'en demeurent pas moins des conditions importantes (autour de 55 %)

La reconnaissance de la période de mobilité apparaît nécessaire pour 50 % des acteurs.

Fixer un âge minimum et un niveau de formation n'apparaissent pas indispensables pour environ 40 % des répondants.

A noter environ 20 % des acteurs pensent que la réciprocité des échanges et la maîtrise de la langue ne sont pas indispensables.

Ce qu'on peut en dire :

Parmi les aspects les plus prioritaires figurent ceux liés à la **sensibilisation des différents acteurs** : les entreprises en premier lieu, les jeunes et dans une moindre mesure les formateurs. Cette question de la sensibilisation est primordiale pour créer une « culture de la mobilité ».

De ce point de vue, les réponses apparaissent cohérentes avec la faiblesse des effectifs relevés en III-1 ainsi qu'avec l'attente assez marquée des répondants en faveur d'une implication des AR en matière de promotion de la mobilité (tableaux II-5).

Deuxième aspect à noter, celui lié à la **mise en œuvre des séjours** – tant du point de vue de la capacité à trouver des entreprises d'accueil, l'encadrement juridique, des conditions pratiques de l'échange, que de l'accompagnement des jeunes.

Là aussi, le renforcement du rôle des AR comme « facilitateurs » de la mobilité relevé en II-5 apparaît très lié à ces priorités en termes d'organisation des séjours.

Le **contenu pédagogique de la mobilité** correspond à une forte priorité, ce qui corrobore les chiffres relevés en III-3 en faveur de mobilités de plus longue durée. Cette donnée, ainsi que la proportion recueillie sur la **reconnaissance de la période de mobilité**, peuvent être rapprochée de l'attention accordée à la valorisation de la mobilité observée en II-6.

Globalement, hormis peut-être les questions liées aux âges ou au niveau minimum de formation, il n'est pas d'aspect qui ne soit prioritaire ou important. Cela montre au moins que la mobilité des apprentis et des jeunes en formation professionnelle est une mobilité complexe eu égard à toutes les dimensions et acteurs qu'elle implique – peut-être davantage que pour d'autres publics.

La reconnaissance des acquis de la mobilité

Quels sont les modes de *reconnaissance* formelle et/ou informelle mis en œuvre dans votre région / établissement pour les jeunes ayant effectué une mobilité ?

V.1. Comment tenez-vous compte de la période de mobilité dans l'évaluation pédagogique du jeune ?

Pourcentage de réponses positives (plusieurs réponses étaient possibles) :

Un cahier de suivi du jeune ?	35%
Y'a-t-il un débriefing au niveau du centre de formation ?	46%
La présentation d'un rapport ?	61%
Autre ?	20%

Lecture : 35% des répondants indiquent utiliser un système de cahier de suivi du jeune ; 46% font un débriefing ; 61% demandent la présentation d'un rapport ; dans 20% des cas, d'autres dispositifs d'évaluation pédagogique sont également utilisés.

V.2. Période de mobilité intégrée aux cursus ? 48%

Lecture : 48% des répondants indiquent que la période de mobilité est intégrée au cursus

V.3. Mention intégrée au diplôme ? 18%

Lecture : 18% des répondants indiquent que la période de mobilité donne lieu à une mention intégrée au diplôme

V.4. Europass Mobilité ?

Connaissez-vous le dispositif ?	55%
L'utilisez-vous ?	31%

Lecture : 55% des répondants déclarent connaître l'Europass Mobilité ; 31% déclarent l'utiliser.

V.5. CV européen (CV Europass) ?

Connaissez-vous le dispositif ?	48%
L'utilisez-vous ?	24%

Lecture : 48% des répondants déclarent connaître l'Europass CV ; 24% déclarent l'utiliser.

V.6. ECVET (European Credit Transfer System for Vocational and Educational Training)

Connaissez-vous le dispositif ?	34%
Etes-vous/envisagez-vous d'être impliqués dans une expérimentation des ECVET ?	18%

Lecture : 34% des répondants déclarent connaître le dispositif ECVET ; 18% déclarent être impliqués dans une expérimentation ou souhaiter l'être.

V.7. Autre ?

Parmi les « autres » modes de reconnaissance relevés :

- Attestations des entreprises d'accueil
- Méthodologie du Portfolio personnel mise en œuvre dès le début de la formation professionnelle, avec coaching continu jusqu'au terme de la formation
- Projet de formation avec des apprentis dans l'urbanisme international
- Témoignages présentés lors des portes ouvertes de l'EtS

Commentaire :

La mise en valeur de la mobilité passe prioritairement par la présentation d'un rapport (61%) et un débriefing au niveau du CF (46%).

La mobilité est intégrée au cursus à 48 %. Elle s'inscrit donc dans le parcours pédagogique et professionnel du jeune. Mais elle ne fait l'objet d'une mention intégrée au diplôme que dans 1 cas sur 5. Bien entendu, il faut tenir compte du type de diplôme préparé.

Au niveau des outils européens, Europass Mobilité est assez largement connu (55%) mais moins utilisé (1/3). Autre volet du portfolio Europass, le CV européen est lui aussi plus connu (48%) qu'utilisé (1/4).

Enfin, concernant le dispositif ECVET actuellement en développement, il est presque étonnant de constater, étant donné sa faible médiatisation, qu'1/3 des répondants le connaissent - dont 18 % déclarent être impliqués dans une expérimentation ou souhaiter l'être.

Ce qu'on peut en dire :

Globalement, la mobilité fait l'objet d'une forme de reconnaissance, soit à l'aide d'outils propres aux établissements, soit par une intégration directe aux cursus voire aux diplômes, soit encore par le biais des instruments européens développés depuis les 4 dernières années.

On peut noter malgré tout l'existence d'une marge de progression assez importante sur ces différents plans.

Là encore, comme le montrent les chiffres des tableaux II-6 ou IV, la question de la reconnaissance et de la valorisation de la mobilité apparaît essentielle.

Conclusion

Quelles suggestions générales avez-vous sur le rôle que jouent *ou* pourraient jouer les Régions en faveur de la mobilité transnationale des jeunes en formation professionnelle ?

Commentaire :

Les réponses obtenues à cette question ouverte reflètent, d'une région à l'autre, des préoccupations et suggestions qui recourent les observations tirées des questions précédentes.

Un rôle confirmé dans le financement de la mobilité individuelle :

De nombreuses autorités régionales disposent de leurs propres instruments de financement de la mobilité individuelle – qui sont généralement utilisés de pair ou en complémentarité avec les programmes européens – comme le programme Leonardo da Vinci.

Les répondants soulignent l'importance de cette source de financement – certains réclamant que plus de fonds soient consacrés à la mobilité.

Les financements régionaux concernent généralement les jeunes. Des répondants ont néanmoins mis l'accent sur l'importance de financements complémentaires qui permettraient la **mobilité des accompagnateurs** (« *participer aux frais de séjour et de transport des accompagnateurs* »), mais également des **représentants d'entreprises** – alors évidemment sur des durées plus courtes (« *Prévoir des financements complémentaires pour les actions de très courte durée qui ne sont pas financées par le programme européen Leonardo mobilité. Ces financements pourraient inclure des actions spécifiques de mobilité pour les entreprises* »).

Un rôle recherché de 'facilitateur' :

Les répondants attendent principalement des Régions qu'elles assurent un rôle de '**facilitateur de la mobilité**'. Les différentes remarques permettent de préciser ce rôle.

Ainsi, la notion de **réseau** est très souvent citée (« *Mettre en place un réseau relationnel* », « *Aider à la mise en place d'un réseau de partenaires européens* », « *Mettre en réseau des établissements ou/et organisations* », « *créer un réseau d'entreprises susceptibles d'accueillir nos élèves en stage* », etc.)

Les préoccupations des répondants sont souvent très pratiques. Elles font beaucoup références aux **difficultés de trouver des partenaires et entreprises d'accueil à l'étranger** (« *être un support primordial pour la mobilité transnationale en ayant un vivier d'adresses et d'échanges avec différentes cultures* », « *Aider à établir des contacts avec les centres de formation européens* », « *Les autorités régionales et locales devraient aider les établissements à trouver des partenaires à l'étranger* »).

Ce rôle de facilitateur recouvre une autre dimension : celle du **soutien logistique, en expertise et financier aux porteurs de projets régionaux**.

(« *Participer au financement de l'ingénierie de projets dans les CFA: montage des dossiers pédagogiques, administratifs et financiers, préparation des échanges* », « *Assistance en matière de mobilité individuelle dans l'accès aux financements* », « *fournir davantage d'informations au sujet des projets, appel d'offres, séminaires, séances d'information, etc.* », « *Création de structures de support et d'accompagnement à la mobilité* »).

La **dimension juridique**, et les obstacles qui y sont liés, sont cités à plusieurs reprises (« *Lever les barrières administratives et juridiques: assurance accidents, protection juridique, conditions contractuelles* »)

Moins souvent cité mais également intéressant : le **suivi des projets** (« *bilans en aval, suivi des projets* »).

La **dimension linguistique** est enfin citée comme un enjeu sur lequel les autorités régionales peuvent agir (« *Intensifier les cours de langue étrangère dans les programmes de mobilité* »)

Néanmoins, certains répondants insistent sur l'existence d'actions préalables en matière de mobilité et la nécessaire synergie à introduire (« *Il semble également primordial que les actions de la Région s'inscrivent en complémentarité des actions qui peuvent déjà exister au sein de différents réseaux, consulaires, branches professionnelles...* »)

L'autorité régionale se situerait ainsi à **l'interface d'un réseau infrarégional** d'acteurs concernés par la mobilité – établissements et entreprises – **et d'un réseau interrégional**, lequel pourrait s'appuyer sur des conventions entre autorités régionales (« *Des conventions entre Régions facilitent les choses pour développer le partenariat et enrichir les échanges* »)

Un rôle en matière de promotion de la mobilité et de sensibilisation des jeunes, des formateurs et des entreprises :

Dans la lignée de son rôle attendu en termes de facilitation, les répondants mettent plus spécifiquement l'accent sur la **sensibilisation des publics – jeunes, entreprises et dans une moindre mesure formateurs.**

L'autorité régionale, dans le respect de ses compétences, pourrait jouer un **rôle de promotion et d'information.** L'enjeu qui apparaît est alors le développement d'une **culture de la mobilité** (« *Développer l'information* », « *Plus d'information et de propositions, comme des exemples d'actions déjà entrepris dans les secteurs d'activités concernés* », « *Créer une culture de la mobilité pour sensibiliser les jeunes et les entreprises à l'importance de cette démarche* », « *Les principaux freins à la mobilité résident dans les réticences au départ de la part des jeunes* », « *Des actions d'information dans les établissements pourraient être menées par les Régions en direction des équipes pédagogiques, des jeunes et de leurs parents* »).

Œuvrer en faveur de la reconnaissance de la mobilité :

Dans le cadre des travaux de l'atelier-projet, l'enjeu de la reconnaissance de la mobilité constitue le 2e axe problématique (le 1er axe étant celui lié aux obstacles et conditions nécessaires à la mobilité).

Bien que moins souvent abordée, sans doute en raison de la complexité des processus de certification, la question apparaît essentielle à de nombreux répondants (« *Reconnaissance officielle des périodes de mobilité* », « *Intégration des bourses à la mobilité dans les dispositifs réglementaires existants* », « *Reconnaissance officielle de la mobilité par attestations, certificats européens* »).

Si toutes les Régions ne disposent pas de la compétence légale en matière de certification, elles peuvent néanmoins contribuer à apporter des réponses. En particulier, les récents développements au niveau européens – qu'il s'agisse de **l'Europass** ou du dispositif **ECVET** en cours de mise en place – constituent des opportunités dont les autorités régionales peuvent se saisir pour avancer sur cette question (« *Les Régions peuvent également travailler à inscrire la mobilité dans le cadre des ECVET, par exemple, si elles exercent une responsabilité dans le domaine de l'enseignement* »).

Ce qu'on peut en dire :

Mobilisatrice de synergies, l'autorité régionale paraît incontournable dans l'organisation et le développement de la mobilité internationale des apprentis et des jeunes en formation professionnelle.

Par sa volonté de créer une organisation en réseaux, intra-régionale et transnationale. Cette dernière pourrait servir de levier aux obstacles culturels, juridiques et administratifs ; facilitant ainsi la mobilité en rapprochant les acteurs.

ANNEXE 2 :
ACTES DU SEMINAIRE DU 8 FEVRIER 2008
MONDIAL DES METIERS, LYON, FRANCE

Organisée dans le cadre du Mondial des Métiers en Rhône-Alpes, la journée du 8 février 2008 a marqué un point fort des travaux interrégionaux en cours. La Région Rhône-Alpes, la Catalogne, la Communauté Française de Belgique, Malopolska, la Lombardie, la Suisse Romande et l'Andalousie ont participé à des échanges articulés en 2 temps principaux :

- **Une séquence ouverte au public sur le stand de la Région Rhône-Alpes :** Cette session a vu intervenir des jeunes, des formateurs et des entreprises de plusieurs régions d'Europe qui ont témoigné de leurs expériences en matière de mobilité, ainsi que des élus régionaux qui ont acté la volonté des Régions d'avancer sur cette question.
- **Une table ronde qui a rassemblé quelque 80 participants :** cette table ronde a été l'occasion de diffuser les résultats d'une enquête sur la mobilité des jeunes en formation professionnelle lancée dans les différentes Régions partenaires. Elle a permis d'échanger sur les perspectives d'actions concrètes à court et moyen termes afin d'accroître la mobilité des apprentis et lycéens professionnels.

Rappel du programme de la journée

11H45 – 12H30 : SESSION GRAND PUBLIC – STAND RÉGION RHÔNE-ALPES

Ouverture des échanges :

- **Mme BOUDAUD** – Conseillère de la Région Rhône-Alpes déléguée à l'apprentissage
- **M. ZEGZDA** – Vice-Maréchal de la Région Molopolska
- **Mme VIEUX-MARCAUD** – Vice présidente de la Région Rhône-Alpes déléguée aux lycées et aux formations initiales

Témoignages d'acteurs autour de la mobilité des jeunes apprentis

- Intervention de **trois jeunes apprentis européens** français, slovène et allemand
- **M. DECARRE** – Représentant de l'entreprise Migros (CH)
- **Mme BERGERET** – Formatrice CECOF (Rhône-Alpes)

Echange avec le public

14H – 15H30 : TABLE RONDE

Ouverture des échanges : présentation des enjeux de la mobilité pour les apprentis

- **Mme BOUDAUD** – Conseillère de la Région Rhône-Alpes déléguée à l'apprentissage
- **M. ZEGZDA** – Vice-Maréchal de la Région Molopolska
- **Mme GIRARDAT** – Chef du service Leonardo, Agence Europe Education Formation France

Les Travaux de l'atelier – « Le questionnaire nous apprend »

- **Mme OLIVIER-POULAIN** – Directrice de l'Apprentissage à la Région Rhône-Alpes

Réactions d'acteurs

- **M. POULET** – Directeur de la formation à la Chambre des Métiers du Rhône
- **M. BOYER** – Directeur de la formation à la Chambre Régionale du Commerce et de l'Industrie de Rhône-Alpes (*sous réserve*)
- **Mme COSTAGLIOLA** – Déléguée régionale de l'ANFA (branche automobile)
- **M. DIAZ** – Generalitat de Catalogne, département de l'éducation
- **Mme OLIVIER-POULAIN** – Directrice de l'Apprentissage à la Région Rhône-Alpes

Réflexion sur la mise en place d'une forme d'organisation au niveau régional pour optimiser la mobilité

- **Mme COSTAGLIOLA** – Déléguée régionale de l'ANFA (branche automobile)
- **M. DIAZ** – Generalitat de Catalogne, département de l'éducation

Conclusions et Projections

- **Mme BOUDAUD**

**la mobilité des jeunes en formation, « c'est possible : je l'ai fait ! »
Session grand public – Eurexpo – Stand de la Région Rhône-Alpes**

Synthèse des principales interventions :



Farida BOUDAUD (Conseillère déléguée à l'apprentissage Rhône-Alpes) : La Région Rhône-Alpes est très en avance sur les questions de mobilité. Mais il y a malgré tout un grand absent parmi les publics concernés : les apprentis – seulement 1 % d'entre eux effectuent une mobilité transnationale chaque année. **La région Rhône-Alpes inscrit par conséquent la mobilité des apprentis dans ses priorités.**

Leszek ZEGZDA (Vice Maréchal de la Région Malopolska) : Mise en avant de la forte coopération entre la Région Rhône-Alpes et Malopolska. Un des piliers de cette coopération est l'éducation car elle permet d'être conscient des objectifs à atteindre. Un des objectifs principaux est la formation professionnelle et l'apprentissage avec une composante internationale. Ici, la mobilité apparaît donc comme cruciale. **Nous espérons élaborer des standards dans ce domaine.**

Marie-France VIEUX-MARCAUD (Vice-Présidente de la Région Rhône-Alpes déléguée aux formations initiales) : les Régions doivent s'engager sur le terrain de l'ouverture internationale. Actuellement, un peu plus de 2000 jeunes rhônalpins en formation professionnelle initiale (apprentis et lycéens professionnels) effectuent une mobilité chaque année. La Région Rhône-Alpes s'engage à prendre des dispositions pour aller plus loin.

Intervention de 3 jeunes européens (un Allemand, un Slovène, un Français) ayant effectué une mobilité dans le cadre de leur apprentissage. Selon eux, un des grands avantages de la mobilité est le partage des expériences et des techniques du métier. Contrairement à certaines idées reçues, la langue ne constitue en revanche pas un obstacle.



Myriam BERGERET (Centre de Formation à l'Apprentissage – CECOF) : la mobilité constitue pour les apprentis la découverte d'un système éducatif différent. En outre, ils ont l'opportunité de pratiquer une langue étudiée en cours. Enfin, l'épanouissement personnel est une composante non négligeable : le jeune gagne en maturité et certains décident même par la suite de partir durablement travailler à l'étranger. Pour la rendre plus accessible, les entreprises doivent être convaincues du bien-fondé de la mobilité et il apparaît aussi nécessaire de sensibiliser les jeunes à partir.



Gilles DECARRE (Entreprise MIGROS, Genève) : met l'accent en particulier sur le développement personnel du jeune : autonomie, adaptabilité. Ces aspects sont importants du point de vue de l'entreprise.

Le rôle des Régions : quelles actions concrètes ?

Table ronde – Eurexpo – salle 4

La table ronde a réuni 78 participants issus de 11 Régions européennes.

INTRODUCTION

Farida BOUDAUD : 11 délégations régionales venues de tous les coins de l'Europe sont réunies.

Rhône-Alpes consacre 26 millions d'euros chaque année à la mobilité des jeunes. Cependant, si 10% des étudiants rhônalpins effectuent annuellement une mobilité, ce n'est le cas que pour 1% des apprentis. La Région Rhône-Alpes compte donc se préoccuper de ce public et **réussir avec les apprentis ce qu'elle a réussi avec les étudiants.**

Vice-Maréchal ZEGZDA : « Les jeunes ont bien compris la nécessité de la mobilité ». Mais des clichés persistent qui ne favorisent pas la mobilité :

- Impression en Pologne de sur-migration vers l'Europe occidentale
- De même, impression dans les pays accueillants d'un surnombre des immigrés.

Cependant, ces deux idées sont des clichés péjoratifs. Ainsi, seulement 2 % des Polonais partent s'installer à l'étranger. La mobilité peut être l'outil maître pour abolir ces préjugés néfastes, elle peut être l'occasion d'un brassage culturel. L'Europe unie n'est pas un danger mais une chance, la mobilité en est le meilleur témoignage. Les Régions doivent être à la base des partenariats favorisant les mobilités. Il faut aussi attirer les entreprises dans ces échanges. **Il faut créer un système de mobilité des apprentis** avec notamment des solutions juridiques systématiques, une participation des enseignants aux échanges internationaux, la capacité pour les Régions de faciliter la mise en place de partenariats entre les centres de formation et les entreprises, et la reconnaissance des périodes de mobilité dans les systèmes éducatifs.

Catherine GIRARDAT : L'Agence Europe Education Formation France (agence 2E2F), installée à Bordeaux, a pour mission de gérer les programmes européens d'éducation et de formation en France pour le compte de la Commission européenne. Ces programmes comprennent notamment ERASMUS et LEONARDO DA VINCI.

Le programme Leonardo en France depuis 2000 a permis la mobilité de quelque 40.000 personnes vers d'autres pays dont :

- 15.000 jeunes en formation professionnelle au niveau supérieur
- 15.000 jeunes en formation professionnelle de niveaux III, IV et V, dont 3 à 4.000 apprentis ;
- Des demandeurs d'emploi et des professionnels du secteur.

Si ces mobilités se révèlent généralement très positives (bonne préparation organisationnelle et pédagogique, valorisation au retour notamment via Europass), il s'agirait d'augmenter la mobilité des formateurs dans la mesure où ceux-ci peuvent en retour sensibiliser les jeunes à la mobilité internationale.

Des freins persistent : au niveau du statut des apprentis, des difficultés liées à la recherche de partenaires, ou le passage d'une logique de projets (induits par les règles du programme Leonardo) à une logique de dispositif – plus pérenne.

Sur ce dernier point, le programme Leonardo a évolué depuis 2007 avec d'importantes simplifications administratives et la mise en place de projets pluriannuels de 4 ans.

La mobilité des apprentis et des jeunes en formation professionnelle fait l'objet d'une attention accrue :

- De la part des Régions françaises qui ont exprimé leur attente d'être associées à la définition de la prochaine génération de programme à partir de 2014 ;
- De la part de la future Présidence française de l'UE (2e semestre 2008) qui devrait faire de la mobilité internationale des apprentis un axe fort.

1ER TEMPS DE LA TABLE RONDE : QUEL ETAT DES LIEUX ACTUEL DE LA MOBILITE DES JEUNES EN FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LES REGIONS ?

Myriam OLIVIER-POULAIN : Focus sur le questionnaire et présentation des conclusions

Cf. documents : synthèse des résultats du questionnaire + présentation Powerpoint téléchargeable sur www.freref.eu

Interventions :

Marie-France COSTAGLIOLA (ANFA – Délégation Rhône Alpes) : Ce n'est pas une surprise que le jeune soit perçu comme le seul bénéficiaire. Ce qui en revanche surprend quelque peu est la non reconnaissance par l'entreprise des avantages que peut présenter la mobilité. On note toutefois qu'elles sont de plus en plus conscientes des bénéfices de la mobilité – notamment sur l'augmentation de l'employabilité des jeunes.

Une fois de plus, il faut souligner les difficultés administratives qui se présentent lors de la mise en place de mobilité. En outre, il faut aussi penser à favoriser la mobilité des formateurs avant celle des jeunes car eux seuls seront les véritables instigateurs de la mobilité de leurs apprentis.

Sur la question des Régions comme facilitateurs de la mobilité, on peut relever que les branches professionnelles sont actives, mais ne peuvent pas faire de miracles sur les aspects réglementaires.

Jean-François BOYER (Directeur de la Formation de la CRCI Rhône-Alpes) : On constate que les mobilités s'effectuent le plus dans les secteurs de l'hôtellerie et du tourisme, ce qui n'est pas une surprise. Il faudrait en revanche s'employer à ce qu'elle s'étende aussi à d'autres secteurs. Les entreprises acceptent de plus en plus la mobilité (bien qu'on comprenne que

celle-ci puisse poser problème pour les très petites entreprises). Encore une fois, il faut **faciliter les conditions de mobilité**.

En ce sens, les Régions devraient s'employer à mettre en œuvre un cadre pour faciliter la mobilité notamment sur les aspects liés :

- A la recherche de partenaires
- A la recherche de solutions aux problèmes juridiques ;
- A la mobilité des formateurs.

Jean POULET (*Directeur de la formation à la Chambre des Métiers du Rhône*) : Il faut arriver à augmenter la motivation de l'entreprise et à replacer la mobilité dans les contrats de travail. Pour accroître l'intérêt des entreprises, il faut insister sur la notion de différentiel technique en tant que véritable objet de formation. Il doit y avoir une **logique de retour sur investissement**. Pour toutes ces raisons, il apparaît nécessaire que la durée des séjours soit supérieure à 4 semaines.

Antonio DIAZ : Les résultats du questionnaire sont similaires à un questionnaire du même genre que nous avons effectué en Catalogne. Au-delà du différentiel technique, il est important que la **mobilité permette à l'apprenti d'acquérir des compétences transversales**, comme par exemple la faculté d'adaptation.

Autre nécessité : **octroyer des subventions aux établissements, plus qu'aux apprentis**. D'où l'importance aussi d'organiser une mobilité de formateurs et d'encourager la formation de réseau propre à chaque structure.

En outre, pour que le retour sur investissement de la mobilité soit maximal, il est important que le jeune sache bien maîtriser la langue du pays dans lequel il se déplace. Il est essentiel que **l'apprentissage des langues soit amélioré**. Il faut à ce titre distinguer la compréhension et la communication et faire une distinction entre chaque secteur, selon que l'impératif de la langue soit plus ou moins grand (la langue sera par exemple beaucoup plus importante dans le tertiaire que dans l'artisanat ou l'agriculture).

Jean POULET réagit en disant qu'il est en **désaccord avec la question de la langue**. Les expériences ont montré qu'elle ne constituait pas une barrière. Il n'en ferait donc pas une priorité.

Marie-France COSTAGLIOLA émet le même constat et insiste sur la **capacité du jeune à très vite intégrer les rudiments de la langue**. Au bout d'un mois, il peut suivre un cours. Mettre l'accent sur la langue ne s'avère donc pas non plus indispensable.

Jean-François BOYER : il faut aussi se concentrer sur la question de la réciprocité, pas toujours simple à mettre en œuvre, mais qui paraît être une solution viable pour palier au manque que constitue une mobilité du salarié.

Jos NOESEN (*Ministère de l'Education et de la Formation, Luxembourg*) : le cadre légal de la mobilité est différent d'un pays à l'autre. Dès lors, on peut se poser la question d'adapter des dispositifs déjà existants, tels les ECVET. Est-ce que cela peut inciter les petites entreprises à accepter la mobilité ?

Myriam OLIVIER POULAIN : Attention tout de même à prendre en compte ce qui est en jeu pour l'entreprise. Une erreur sur la construction d'un contrat de travail peut être synonyme de perte pour une entreprise. Il y a donc aussi une **nécessité de sécuriser les échanges**.

A ce titre, la réciprocité peut apparaître comme un outil adéquat. Si elle n'est pas là, l'absence d'apprenti pour une période déterminée peut constituer une vraie carence pour la petite entreprise.

Il faut donc se poser encore une fois les questions de la promotion de la mobilité auprès des entreprises. Il faut rendre la mobilité attrayante. Donc **il faut mettre en place des outils : une sécurité des échanges, une notion de retour sur investissement, réduire les difficultés juridiques, définir les objets pédagogiques, bref, mettre en place une plateforme commune**.

Marie-France COSTAGLIOLA : Plus qu'une plateforme, il peut apparaître utile de **mettre en commun les réseaux de chacun, de manière à constituer un grand réseau**.

Lucien BOICHÉ (*Chambre des Métiers du Rhône*) : Il faut quand même souligner la difficulté de mettre en place une directive européenne sur la mobilité car le statut de l'apprenti est différent dans chaque pays, tout comme l'apprentissage (exemple du statut d'artisan qui n'est pas le même selon le pays). Chaque pays doit donc s'adapter en fonction de sa réglementation pour prendre part à la mobilité.

Walo HUTMACHER (*FREREF*) : Importance de la question des langues. L'Union Européenne n'existera pas tant que chaque jeune ne parlera pas 2-3 langues couramment. Et la mobilité favorise beaucoup l'apprentissage des langues. Je soumetts aussi l'intérêt que peut constituer **la création d'une base de données commune à chaque région répertoriant les entreprises acceptant la mobilité**.

Sébastien THIERRY (*FREREF*) : Pour résumer, l'Atelier Projet a un objectif de définition d'actions concrètes à mettre en place. Il y a deux niveaux de préoccupation :

- Niveau interrégional : comment les Régions peuvent elles se coordonner ?
- Niveau infrarégional : d'une région à l'autre, les réponses seront différentes car les législations sont différentes : exemple de la Catalogne nettement en avance sur le sujet. Question de la mutualisation des moyens.

2E TEMPS DE LA TABLE RONDE : QUELLE ORGANISATION INTERREGIONALE ET INFRAREGIONALE POUR FAVORISER LA MOBILITE DES JEUNES EN FORMATION PROFESSIONNELLE ?

Antonio DIAZ (*Generalitat de Catalogne, département de l'éducation*) : Cela fait 15 ans que la Catalogne travaille sur la mobilité. Nous avons commencé avec des petits projets courts, puis, petit à petit, nous avons élaboré des projets plus longs. La Catalogne a réussi à convaincre les entreprises qui aujourd'hui sont très contentes car la mobilité représente aussi une capacité d'embauche. Actuellement, nous travaillons sur des projets de mise en place de diplômes communs entre plusieurs régions. Nous avons la **volonté de mettre en place des coopérations bilatérales**, plus que de mettre en place une base de données.

Jean-François BOYER : **la mobilisation doit se faire à partir des établissements**. A ce titre, les attentes vis-à-vis des autorités régionales se traduisent par leur capacité à mobiliser des partenaires de part et d'autre des frontières.

Jean POULET : mettre en commun et transférer les initiatives existantes paraît important. A ce titre, les Régions ont un rôle à jouer.

Myriam OLIVIER POULAIN retient la **notion de bilatéralité** d'une part et de **coopération à partir des établissements** d'autre part.

Catherine GIRARDAT : l'agence nationale 2E2F réfléchit à la possibilité de mettre en place un partenariat avec les Régions françaises – notamment sur ce type de thématiques.

CONCLUSION

En conclusion, Mme **Farida BOUDAUD** promeut la mise en place d'un véritable « **service public de la mobilité des jeunes** ».

ANNEXE 3 :
**CHARTRE DES REGIONS ET DES AUTORITES TERRITORIALES EUROPEENNES POUR LA
PROMOTION DE LA MOBILITE DES JEUNES EN FORMATION PROFESSIONNELLE
PROPOSITION DE LA GENERALITAT DE CATALUNYA**



Generalitat de Catalunya
Departament d'Educació

**PROPOSITION DE CHARTE DES RÉGIONS ET DES AUTORITÉS
TERRITORIALES EUROPÉENNES POUR LA PROMOTION DE LA
MOBILITÉ DES JEUNES EN FORMATION PROFESSIONNELLE**

Xavier Farriols

**Ministère de l'Éducation
GENERALITAT DE CATALUNYA**

1. Pertinence et fondement de l'importance de la mobilité

Dans la société du XXI^{ème} siècle, la mobilité a acquis une importance croissante pour les personnes dans leurs processus d'enseignement, de formation et d'apprentissage.

Les caractéristiques propres à la société et à l'économie mondialisées font qu'il soit nécessaire de disposer de systèmes de formation capables d'assurer la préparation des professionnels et des techniciens, des chercheurs et des travailleurs en vue de leur faire acquérir la capacité adéquate pour intervenir et opérer sur un marché du travail de plus en plus internationalisé.

C'est la raison pour laquelle il convient d'inclure dans les processus d'éducation et de formation des activités et des expériences de mobilité formative facilitant l'acquisition de compétences sociales, linguistiques, techniques et culturelles.

Ce sont les étudiants universitaires qui ont été jusqu'à présent les grands protagonistes des actions de mobilité en Europe. Le nombre de participants à ERASMUS et l'énorme popularité atteinte par ce programme communautaire en sont la preuve. D'autres programmes communautaires – à l'instar de Leonardo da Vinci – continuent également de monter fortement en puissance.

Le Parlement européen a reconnu l'importance de la mobilité et la nécessité d'étendre ses bénéfices à un nombre significatif d'étudiants et d'apprentis de la formation professionnelle ainsi que de travailleurs et de jeunes chercheurs.

À cet effet, le nouveau programme communautaire LLP/ Programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie recueille cette orientation politique et prévoit l'inclusion d'un nombre bien plus élevé de participants de ces communautés aux actions de mobilité formative au cours de la période 2007/2013.

2. Rôle croissant des régions et des autorités territoriales

Au cours des trente dernières années, l'innovation des systèmes européens de formation et d'éducation a eu pour caractéristique générale la décentralisation croissante et les nouvelles compétences acquises par les pouvoirs régionaux et les autres autorités territoriales dans l'organisation de ces systèmes.

Le degré de décentralisation varie sensiblement en fonction de la structure du pouvoir de chaque État membre. Il peut aller d'une décentralisation simple de l'organisation avec la mise en place de dispositifs et de ressources aux fins de formation et d'éducation (États à caractère centraliste) jusqu'à l'exercice d'une compétence générale et pleine non seulement en matière de gestion et d'organisation mais aussi de définitions et de contenus (États confédéraux ou fédéraux).

En tout cas, on assiste à travers toute l'Europe à l'intervention des autorités intermédiaires entre les établissements de formation et les ministères nationaux compétents qui acquièrent une importance fondamentale pour le développement et l'innovation des dispositifs qui articulent le système de formation et d'éducation dans le cadre territorial.

Ces autorités peuvent aller des ministères régionaux qui font partie des pouvoirs directement élus par les citoyens de ces régions jusqu'à des autorités supralocales (intercommunales ou autres) ayant une capacité de gestion sectorielle sur un territoire donné ou même -dans les États où il y a une plus grande concentration de pouvoirs- sur les délégations territoriales décentralisées des ministères nationaux.

3. Contribution des régions et des autorités territoriales au développement d'actions de mobilité formative.

En ce qui concerne la participation de ces autorités à la mobilité, indépendamment de leur niveau de compétence, elles deviennent des agents essentiels pouvant agir en tant qu'intermédiaires pour la promouvoir et la développer à divers titres :

- En premier lieu, pour garantir la **visibilité interne de l'offre** de mobilité entre les usagers potentiels dans leur cadre territorial d'intervention.

En effet, l'information et la diffusion des ressources mises à la disposition de la mobilité exigent la participation effective des pouvoirs publics compétents afin de garantir leur généralisation effective et le respect absolu du principe d'égalité des chances.

Cette visibilité s'étend à la bonne utilisation des ressources financières consacrées au développement de la mobilité, à leur évaluation et à leur application conformément à des critères d'efficacité et d'efficience.

- En second lieu, pour faciliter la création d'un cadre européen permettant la mise en place de projets de mobilité formative dans des **conditions de sécurité et de qualité**.

Ces critères de qualité et de sécurité sont recueillis dans la "*Charte européenne de qualité pour la mobilité*" (Recommandation (CE) n° 2006/961 du Parlement européen et du Conseil, du 18 décembre 2006, relative à la mobilité transnationale dans la Communauté à des fins d'éducation et de formation)¹.

Le développement des actions de mobilité suppose la création des conditions nécessaires à ce que les établissements de formation et les jeunes puissent participer dans des conditions de sécurité et de qualité identiques à celles qui régissent dans leurs propres systèmes nationaux.

- Finalement, l'instauration effective de ces conditions implique la création d'un **cadre de transparence externe** pour le développement des actions de mobilité entre établissements de formation et étudiants de toute l'Union européenne.

Les régions et les autorités territoriales constituent une référence essentielle pour garantir cette transparence extérieure relative à la sécurité et à la qualité de l'accueil envers tous ceux envisageant de réaliser des projets de mobilité sur leur territoire. De même, ces autorités peuvent s'organiser en **réseaux de coopération** mis au service de tous les usagers de la mobilité.

4. Organisation des activités de mobilité et fonction des régions et des autorités territoriales.

Souvent les établissements de formation et surtout les personnes qui envisagent de mener un projet de mobilité manquent d'information quant aux conditions légales ou à d'autres éléments importants relatifs au territoire où ils souhaitent réaliser ce projet.

Il s'avère alors utile de disposer d'un interlocuteur fiable et objectif capable de fournir les connaissances et l'information nécessaires pour organiser le projet de mobilité. Les régions et les autorités territoriales sont par définition un interlocuteur privilégié pour fournir tout type d'information légale. Elles peuvent également agir en tant qu'interlocuteurs pour faire le lien entre établissements souhaitant travailler potentiellement en tant que partenaires dans des actions de mobilité.

¹ Charte européenne de qualité pour la mobilité [Journal officiel L 394 du 30.12.2006]

De leur côté, les régions et les autorités territoriales peuvent aussi contribuer efficacement à l'organisation d'actions de mobilité formative sur deux volets :

- a) dans l'ensemble de l'UE,
- b) dans le cadre géographique de leur territoire d'intervention.

a) Dans le cadre de l'U.E., en promouvant la coopération entre les pouvoirs régionaux et les autorités territoriales pour mener conjointement des actions et des projets de mobilité ainsi que l'échange d'étudiants et d'apprentis de la FP, de travailleurs, d'adultes en formation, etc.

Trois instruments essentiels facilitent l'intervention des régions et des autorités territoriales dans la promotion de la mobilité formative en Europe :

- La participation à des programmes communautaires, notamment le ILLP et à d'autres activités intégrées dans les lignes de coopération transnationale du FSE et du FEDER.
- La participation à des réseaux de pouvoirs régionaux à caractère thématique sur l'éducation et la formation tout au long de la vie.
- La conclusion de conventions bilatérales de collaboration pour favoriser la mobilité et la réalisation de projets conjoints.

Ajoutons à cela que les réseaux de pouvoirs et d'autorités territoriales peuvent aussi coopérer de manière efficace avec des organisations sectorielles, spécialement à des projets de mobilité destinés aux étudiants et aux apprentis de la formation professionnelle. À cet égard, la coopération entre régions et organisations sectorielles peut faciliter largement la collaboration des entreprises dans de nombreux projets de mobilité.

b) Dans leur cadre géographique territorial moyennant des actions d'information, de sensibilisation et de soutien des projets de mobilité formative. Ces actions peuvent inclure, au besoin, des tâches d'orientation, d'accompagnement et de formation adressées aux établissements de formation ou directement aux jeunes ou aux adultes souhaitant participer à des activités de mobilité.

Afin que les régions et les autorités territoriales puissent mener de telles fonctions d'animation de la mobilité elles doivent disposer des instruments nécessaires à cet effet qu'on peut résumer comme suit :

- Instruments juridiques : compétences basiques en matière de gestion et d'organisation de la formation sur leur territoire.
- Instruments économiques : postes budgétaires spécifiques pour financer les projets de mobilité et les actions d'accompagnement nécessaires.
- Instruments techniques : équipes humaines d'appui à la promotion et à la réalisation des activités de mobilité des établissements de formation.

5. Certification des expériences de mobilité formative

La reconnaissance de la formation acquise dans le cadre de cette activité constitue un élément clé dans la mobilité formative.

La Commission a établi des instruments visant à faciliter la transparence et la validation de la formation acquise dans le cadre d'une activité de mobilité formative, à savoir :

- EUROPASS
- EQF
- ECVET

Pour éveiller davantage l'intérêt pour la mobilité en formation, il est décisif d'encourager au cours des prochaines années l'utilisation de ces instruments et de les perfectionner. Par le même effet, cela contribuera de manière concrète à l'élargissement et à la consolidation de l'espace européen de formation.

Dans ce processus ouvert, les régions et les autorités territoriales, dans le cadre des compétences octroyées dans chaque cas par les États membres, disposent d'une capacité d'intervention évidente pour faciliter la transparence de la formation acquise dans le cadre de la mobilité. Leur fonction d'intermédiation dans la réalisation des projets de mobilité doit contribuer efficacement à l'utilisation généralisée des instruments communautaires prévus et à la reconnaissance des bénéfices que la mobilité formative apporte non seulement aux personnes mais aussi aux entreprises dans l'U.E.

6. Conclusions

Les régions et les autorités territoriales, dans l'exercice de leurs fonctions et de leurs compétences, souhaitent contribuer au côté des États membres et de la Commission européenne à la promotion et au développement de la mobilité, spécialement de tous ceux qui, n'étant pas des étudiants d'université, souhaitent vivre l'expérience de la mobilité formative dans le cadre de leur apprentissage tout au long de la vie.

Cette volonté des autorités territoriales ne peut que favoriser les activités de mobilité et aider à atteindre les objectifs fixés par le Conseil, le Parlement et la Commission Européenne, qui visent à élargir les bénéfices de la mobilité à un plus grand nombre d'étudiants et d'apprentis de la formation professionnelle, de jeunes chercheurs, d'adultes en formation et de travailleurs désireux d'améliorer leur formation et leur qualification moyennant la réalisation de séjours de formation dans d'autres pays de l'Union européenne.

Ce document, qui veut être une Charte d'appui à la mobilité, a pour but de souligner l'engagement pris par les régions et les autorités territoriales en matière de mobilité formative ainsi que leur volonté de contribuer et de collaborer afin d'atteindre les objectifs fixés par l'UE à Lisbonne en ce qui concerne le développement de la formation tout au long de la vie et l'instauration de la société de la connaissance dans notre continent.

*Retrouvez les informations et autres documents issus de l'atelier-projet « Le rôle des Régions dans la mobilité des apprentis et des jeunes en formation professionnelle » ainsi que le projet REGIO-LLL sur le site internet de la **FREREF** :*

www.freref.eu

Mention légale :



Financé avec le soutien de la Communauté européenne

Ces informations n'engagent que leurs auteurs. L'Agence Exécutive Culture, Education et Audiovisuel ou la Commission européenne ne sont pas responsables de l'usage qui pourrait en être fait.